

● MESURES IMMÉDIATES POUR PRÉSERVER
LE POUVOIR D'ACHAT DES CITOYENS
**Des associations et
des experts saluent
les décisions
du Président
de la République**
(P5)

LE MAGHREB

Le Quotidien de l'Économie

● **FLAMBÉE DES PRIX DES FRUITS ET LÉGUMES**

Ghrieb met les grossistes au cœur du dispositif de surveillance quotidienne

(Page 3)

L'INCOMPÉTENCE POLITIQUE DE MACRON

Anatomie d'une crise française totale

*Il arrive qu'un même
jour, deux langages
disent la même chose
sans se parler.
Le 17 octobre 2026,
dans les rues, des
lycéens, des étudiants,
des salariés, des
retraités, des syndicats
et des militants de
sensibilités opposées
ont exprimé un même
sentiment d'abandon :
pouvoir d'achat, prix
des carburants, école,
services publics,
emploi, avenir de la
jeunesse. Le même jour,
sur les marchés, le taux
français à dix ans
bondissait de neuf
points de base, comme
si les investisseurs
traduisaient en langage
financier la phrase que
les manifestants
scandaient en français :
ce pouvoir ne tient plus.*

(Lire en Pages 8 et 9)



● **PROMOUVOIR LES OPPORTUNITÉS
D'INVESTISSEMENT EN ALGÉRIE**

**L'AAPI
prend
part à
l'Africa Day
à Vienne**



(P3)

● **INDUSTRIE
PHARMACEUTIQUE**

**52 millions
de dollars
d'exportations
à destination
de 33 pays**

(P4)

● **AGRESSION SIONISTE
À GAZA**

**Un couple et
un enfant tombent
en martyrs après
des bombardements
israéliens**

(P12)

Gaza : Pep Guardiola dénonce la souffrance des enfants palestiniens et appelle à poursuivre la solidarité



L'entraîneur espagnol Pep Guardiola a renouvelé son soutien au peuple palestinien dans une vidéo diffusée dimanche 18 octobre par l'UNRWA Espagne, appelant à poursuivre la mobilisation et l'aide humanitaire en faveur des réfugiés palestiniens, alors que la situation humanitaire demeure préoccupante dans la bande de Gaza. Dans ce message publié dans le cadre d'une campagne de soutien à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA), l'ancien entraîneur de Manchester City a dénoncé les souffrances des civils, particulièrement celles des enfants.

« Nous vivons une période particulièrement sombre de notre histoire. À Gaza, nous voyons des filles et des garçons chercher leurs parents parmi les décombres. Ils demandent de l'aide, souffrent de la faim et se retrouvent seuls », a-t-il déclaré. « Nous les regardons tout perdre avant même d'avoir eu la chance de grandir. Et l'enfer continue, tout comme la dés-humanisation du peuple palestinien », a-t-il poursuivi, affirmant que « leurs vies comptent autant que les nôtres ». Le technicien espagnol a également dénoncé la banalisation des pertes humaines dans le conflit. « Ce ne sont pas des morts, ce sont des personnes assassinées. Ce ne sont pas des chiffres, ce sont des vies qui avaient un nom, un visage, une famille, des rêves et des souvenirs. Ce ne sont pas des dommages collatéraux, ce sont des enfants », a-t-il insisté.

Guardiola a par ailleurs souligné l'importance du travail humanitaire de l'UNRWA, qui fournit notamment des soins, une assistance et une protection aux réfugiés palestiniens, tout en appelant à poursuivre les dons pour soutenir ses activités. Il a également accusé le gouvernement israélien d'entraver l'acheminement de l'aide humanitaire vers Gaza et dénoncé la poursuite des déplacements forcés et des démolitions de maisons palestiniennes en Cisjordanie occupée. « Aucun enfant ne devrait grandir en apprenant à survivre avant d'apprendre à vivre », a-t-il affirmé, appelant à maintenir la mobilisation internationale. « Nous ne nous tairons pas. Le silence aujourd'hui est une manière de prendre parti. Nous ne pouvons pas détourner le regard », a-t-il ajouté.

« La Palestine compte et la Palestine a besoin de justice et de paix. Continuez à parler de la Palestine. Continuez à défendre l'humanité face à l'indifférence », a-t-il conclu.

Madagascar : 265 décès liés aux accidents routiers en moins de 10 mois

Le « Task force » spécial destiné à la lutte contre les accidents routiers au sein du ministère des transports et de la météorologie à Madagascar tire la sonnette d'alarme face à la recrudescence inquiétante des accidents routiers dans le pays.

Selon un compte rendu diffusé à l'issue de la réunion de cet organe le lundi 19 octobre, la Grande île a enregistré 681 accidents de la route en moins de 10 mois, c'est-à-dire depuis le mois de janvier jusqu'au 15 octobre 2026.

Ces accidents ont fait au total 265 morts et 1562 blessés.

« Le comportement des conducteurs et des usagers de la route ont causé 80% de ces accidents », précisent les responsables au sein du Task force. A travers ce pourcentage, le ministère interpelle sur la nécessité d'un changement de comportement, d'un respect de la loi (et du code de la route en l'occurrence), ainsi qu'une prise de responsabilité de chacun. Mis en place depuis près d'un mois à l'issue d'une décision du Conseil des ministres, ce Task force annonce également le renforcement des stratégies et des mesures pour prévenir les accidents.

Un plan d'urgence a été établi dans le but de « réduire considérablement les accidents et protéger les usagers de la route », selon toujours le ministère.

Parmi les stratégies, le Task force inclut la sensibilisation des usagers, les campagnes médiatiques et l'application stricte de la loi.

Ces derniers jours, les accidents de la circulation ont été particulièrement meurtriers à Antananarivo ainsi que sur plusieurs routes nationales. Rien que pour la semaine du 12 au 18 octobre dernier, plus d'une vingtaine de morts ont été recensés.

Ce bilan inclut le récent accident grave survenu le 13 octobre à Antsapazana Moramanga, sur la Route nationale 2 (RN2), ayant fait 7 morts et 4 blessés graves.

L'Union européenne adopte sa nouvelle stratégie pour la région de l'Arctique

La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a annoncé hier, que l'Union européenne venait d'adopter sa nouvelle stratégie pour l'Arctique.

Sur le plan sécuritaire, elle a évoqué la Russie, qui, selon elle, reconstruit sa posture militaire arctique et mène des stratégies hybrides contre ses voisins, ce qui « affecte l'Union européenne en général ».

Elle a estimé que la souveraineté, l'intégrité territoriale et les règles qui sous-tendent la stabilité de la région, ne pouvaient plus être tenues pour acquises et que l'UE devait en conséquence « changer sa posture stratégique ».

Von der Leyen a déclaré que l'Arctique n'était « pas la frontière de quelqu'un d'autre » mais « une partie de l'Union européenne ».

La présidente de la Commission a ajouté que la stratégie portait aussi sur l'économie. Elle a cité les matières premières critiques nécessaires aux transitions verte et numérique, les routes maritimes appelées à transformer le commerce mondial et les infrastructures de connectivité.

« Pensez à les routes d'embarquement qui réformeront le commerce mondial. Pensez à l'infrastructure de connectivité qui définira le futur de la région », a lancé von der Leyen.

Alors que la présidente de la Commission européenne présente les routes maritimes arctiques comme des opportunités susceptibles de « réformer le commerce mondial », la question de leur exploitation commerciale reste posée. Les géants européens du transport maritime CMA CGM et Hapag-Lloyd refusent de recourir aux routes arctiques, tandis que la Russie et la Chine coopèrent au développement de ces liaisons, susceptibles de réduire les temps de transit et les coûts de transport.



RDC : l'UA salue les efforts de paix et appelle au dialogue et au respect du cessez-le-feu

Le président de la Commission de l'Union africaine appelle à un dialogue politique inclusif en RDC et au respect des engagements pris dans le cadre des processus de Doha et de Washington, notamment en matière de cessez-le-feu et de protection des civils.

Le président de la Commission de l'Union africaine (UA), Mahmoud Ali Youssouf, s'est exprimé, dans un communiqué publié ce 20 octobre, sur les développements politiques et sécuritaires en République démocratique du Congo (RDC). Il a salué les efforts du président congolais Félix Tshisekedi en faveur d'un dialogue politique national inclusif, associant l'ensemble des acteurs politiques et sociaux concernés, dans le respect des institutions de la République. Mahmoud Ali Youssouf a appelé l'ensemble des acteurs politiques et des parties concernées « à privilégier exclusivement les moyens pacifiques, à faire preuve de retenue et à s'abstenir de toute initiative susceptible d'alimenter les tensions ou de compromettre les perspectives de dialogue et de réconciliation nationale ». Rappelant l'attachement de l'organisation panafricaine aux principes consacrés par son Acte constitutif, la Déclaration de Lomé de 2000 et la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, le président de la Commission a souligné que ces textes condamnaient « les changements anticonstitutionnels de gouvernement, notamment la prise du pouvoir par la force et le renversement des institutions démocratiquement établies ». Dans ce contexte, il a exhorté les acteurs politiques et les parties concernées, sans les désigner nommément, à faire preuve de retenue et à privilégier les voies pacifiques afin de préserver les perspectives de dialogue et de réconciliation nationale.

France : une personne décédée dans des inondations dans les Bouches-du-Rhône

Une personne est morte à Saint-Mitre-les-Remparts, dans les Bouches-du-Rhône, après de fortes pluies qui ont touché le sud-est de la France dans la nuit de lundi à mardi, tandis que près de 17 000 foyers étaient privés d'électricité dans plusieurs départements, selon ICI Provence et Radio France. Les intempéries ont également provoqué des coupures de routes et des perturbations ferroviaires. Météo-France a relevé des cumuls de précipitations compris entre 100 et 235 millimètres par endroits dans les Bouches-du-Rhône.

La Haute-Corse a été placée en vigilance rouge pluie-inondation jusqu'à 20 heures, tandis que le Gard restait en vigilance orange crues, ce mardi. Les pompiers ont indiqué qu'une importante opération de recherche, mobilisant notamment l'hélicoptère Dragon 131, avait été engagée avant que la victime ne soit retrouvée morte. Les circonstances du décès restent à préciser. Dans le Var, le préfet a fait état, dans un message publié sur le réseau social américain X à 10 heures, de 10 interventions des sapeurs-pompiers, 15 accidents de la route liés aux intempéries et six routes coupées. Il a appelé les habitants à limiter leurs déplacements, à éviter les cours d'eau et à ne pas emprunter les voies inondées.

Dans les Bouches-du-Rhône, les autorités préfectorales ont signalé plusieurs axes impraticables, notamment des routes départementales ainsi que des portions de la RN568, de la RN113 et de l'A55. Elles ont recommandé de reporter les déplacements jusqu'à l'amélioration des conditions de circulation.

Environ 17 000 foyers étaient privés d'électricité dans le Gard, l'Hérault, les Bouches-du-Rhône et la Haute-Corse, selon le média français Franceinfo.

Aucun bilan consolidé supplémentaire concernant les victimes ou l'étendue des dégâts n'est disponible dans les informations communiquées.



FLAMBÉE DES PRIX DES FRUITS ET LÉGUMES

Ghrieb met les grossistes au cœur du dispositif de surveillance quotidienne

En application directe des instructions fermes du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, lors de la dernière réunion du Conseil des ministres, visant à préserver le pouvoir d'achat des citoyens et à endiguer la flambée des prix, le Gouvernement est passé à l'action.

Le Premier ministre, M. Sifi Ghrieb, a présidé, hier, une réunion du Conseil interministériel conjoint consacrée à la mise en œuvre du nouveau mécanisme de régulation des produits de large consommation. Au cœur des discussions : les modalités d'adhésion des mandataires des marchés de gros de fruits et légumes à ce dispositif inédit de suivi quotidien des prix et de la disponibilité des produits de première nécessité à l'échelle nationale. Une étape cruciale qui vise à intégrer le maillon central de la chaîne de distribution dans l'effort national de transparence et de contrôle, afin de lutter contre la spéculation, réduire les intermédiaires et garantir des prix justes du producteur au consommateur. Selon un communiqué des Services du Premier ministre, les préoccupations et les propositions formulées par les représentants des mandataires et des grossistes en fruits et légumes

ont été examinées, notamment en ce qui concerne l'organisation de la commercialisation de ces produits dans un cadre structuré, selon une approche participative visant exclusivement à renforcer la transparence et à assurer la traçabilité des produits tout au long de la chaîne de distribution, du producteur au consommateur, tout en garantissant leur disponibilité régulière à des prix maîtrisés, dans l'intérêt du consommateur.

La même source a indiqué que cette réunion s'est tenue en présence des ministres concernés, ainsi que du président de la Chambre nationale d'agriculture, du président de l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA) et de représentants des mandataires des marchés de gros de fruits et légumes.

OBLIGATION DES OPÉRATEURS POUR L'AFFICHAGE DES PRIX DES PRODUITS ET SERVICES

L'affichage des prix des produits et services est une obligation légale stricte pour l'ensemble des opérateurs économiques à savoir, les commerçants, les artisans et les prestataires de services. Ces règles et modalités d'affichage assurent la transparence et la lisibilité des prix et tarifs des produits et des services en les indiquant de manière claire, visible et parfaitement lisible. L'information des prix doit être assurée par voie de marquage, d'étiquetage, d'affichage direct sur le produit ou par tout autre procédé approprié placé à proximité immédiate. Encore faut-il

préciser que cette règle s'applique à tous les secteurs d'activité à savoir les produits alimentaires, équipements et prestations de services, sans exception. Et c'est dans cet ordre d'idées que le ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national a rappelé, dans un communiqué, à l'ensemble des opérateurs économiques activant dans les différents secteurs, l'obligation d'afficher de manière claire et lisible les prix et tarifs appliqués aux produits et services, conformément aux dispositions législatives en vigueur.

Le ministère a ainsi précisé que «tout manquement à cette obligation expose son auteur à des poursuites judiciaires, conformément aux dispositions de la loi n° 04-02 du 23 juin 2004 fixant les règles applicables aux pratiques commerciales, modifiée et complétée, ainsi qu'à la fermeture administrative du local commercial et à la saisie des produits faisant l'objet de l'infraction». À cet effet, les services du ministère ont appelé l'ensemble des opérateurs économiques à « se conformer strictement à cette obligation, afin de garantir la transparence des transactions commerciales et de protéger les droits des consommateurs à l'information sur les prix et les tarifs », a ajouté le communiqué.

LES AGENTS DE CONTRÔLES MULTIPLIENT LES SORTIES SUR TERRAIN

Pour assurer justement la stabilité des prix, des agents du ministère du Commerce multiplient les sorties sur terrain pour con-



stater de visu l'application stricte de la réglementation des prix et leur application. Dans une vidéo diffusée par la direction du commerce de la wilaya d'Alger, le directeur de cet organisme, M. Laâyachi Dehar assure que « C'est dans le cadre de la vérification sur terrain relative à la régulation des prix des produits de large consommation, que des inspections ont assuré, plusieurs sorties sur terrain pour vérifier l'affichage des prix des différents produits alimentaires et de large consommation, tels, la farine ; l'huile de table, les semoules, le lait en boîte, le lait en sachet, le sucre, les fruits et légumes et les différentes viandes. Soit l'ensemble des produits de large consommation des

citoyens. Dans une autre vidéo, un citoyen a déclaré que « C'est très important de constater que les prix affichés sont bien raisonnables avec, à titre d'exemple la tomate qui est affichée aux prix de 50 DA ; 70 DA, 80 DA et 100 DA, bien sûr, en précisant que c'est selon la variété et la qualité de ce produit ». De son côté, et dans une autre vidéo, une citoyenne a déclaré que « les prix sont bien raisonnables dans la mesure où on constate qu'il y a des prix moyens et également des prix quelque peu chers, mais, cela concerne bien évidemment des produits qui ne sont pas de saison. Ce qui est donc normal de constater cette légère différence dans ces prix ».

Saïd Ben

LA CONJONCTURE

Par R. N.

Plus de 107.000 exploitations agricoles raccordées à l'électricité depuis 2022

Le ministre de l'Energie et des Energies renouvelables, Mourad Adjal, a annoncé, hier, le raccordement de 107.704 exploitations agricoles à l'électricité depuis 2022, soulignant la poursuite des efforts visant à améliorer le service public de l'énergie et à répondre à la demande nationale croissante en électricité et en gaz.

Le ministre s'exprimait lors d'un exposé présenté devant la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), portant sur les grandes lignes et les priorités proposées pour le budget du secteur au titre de l'exercice 2027, dans le cadre de l'examen du Projet de loi de finances (PLF) pour 2027, en présence du vice-président de la commission, Abdenour Belarbi, et de la ministre des Relations avec le Parlement, Nadjiba Djilali.

M. Adjal a précisé que l'opération de raccordement des exploitations agricoles à l'électricité, lancée en 2022, a permis de raccorder 107.704 exploitations, relevant que les efforts se poursuivent en coordination avec le secteur de l'agriculture afin de prendre en charge l'ensemble des demandes formulées par ses services au niveau local. Le ministre a fait savoir que 5.845 opérations de raccordement sont actuellement en cours de réalisation, et 4.822 autres sont en phase de lancement, a-t-il fait savoir. Concernant les programmes d'électrification et de distribution publique du gaz, plus de 2,7 millions de foyers ont été raccordés au gaz et plus de 521.000 foyers à l'électricité, assurant que ce bilan devrait augmenter après le parachèvement des programmes et projets en cours de réalisation. S'agissant du soutien aux activités économiques, le ministre a fait état du raccordement de 43 zones industrielles à l'électricité et de 31 zones industrielles au gaz, ainsi que de 102 zones d'activités à l'électricité et de 71 zones d'activités au gaz.

Concernant le développement de la mobilité électrique et la promotion de l'utilisation des voitures électriques, le ministre a fait état de la réalisation de 1.000 points de recharge à travers le pays, situés dans des stations-service le long de l'autoroute Est-Ouest et dans différentes villes, lesquels devraient entrer en service en 2027, une fois la tarification fixée, a-t-il relevé. Dans le cadre de la prévention des accidents liés aux intoxications au monoxyde de carbone, M. Adjal a souligné la poursuite de l'opération d'installation gratuite de détecteurs de monoxyde de carbone dans les foyers, conformément aux instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. A ce jour, il a été procédé à l'installation de 21 millions de détecteurs, l'opération devant se poursuivre pour atteindre 22 millions d'unités, pour un coût global de 39,7 milliards de dinars. Par ailleurs, dans le cadre des préparatifs de la rentrée scolaire 2026-2027, 627 établissements scolaires, 5 structures universitaires et 3 centres de formation professionnelle ont été raccordés par Sonelgaz au réseau électrique et gazier, afin d'assurer des conditions favorables à la scolarisation des élèves et des étudiants. S'agissant des énergies renouvelables, le ministre a rappelé le programme national visant à produire 15000 MW à l'horizon 2035. La première phase prévoit la réalisation de 21 centrales solaires photovoltaïques dans 14 wilayas, d'une capacité totale de 3.200 MW, dont 760 MWc sont déjà entrés en service. En parallèle, 3 programmes de développement des énergies renouvelables hors réseau sont mis en œuvre au cours de l'année 2026. Ils portent notamment sur l'électrification de plus de 2.500 habitations isolées au moyen de systèmes solaires photovoltaïques individuels, en particulier dans les zones reculées des Hauts-Plateaux et du Sud, l'installation de 100 systèmes de pompage d'eau à l'énergie solaire au profit des exploitations agricoles, ainsi que la réalisation de 1.000 systèmes solaires sur les toitures des bâtiments et infrastructures publics. Des études de faisabilité sont également en cours en vue de la réalisation de deux projets de production d'électricité à partir de l'énergie éolienne, d'une capacité totale estimée à 200 MW. Des études préliminaires sont, en outre, programmées pour le lancement de projets pilotes dans les domaines de la géothermie, de la biomasse et de l'énergie hydroélectrique, afin d'explorer et de valoriser le potentiel national dans ces domaines.

R. N.

PROMOUVOIR LES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT EN ALGÉRIE

L'AAPI prend part à l'Africa Day à Vienne



L'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) a pris part à l'Africa Day 2026 à Vienne pour faire connaître les opportunités d'investissement en Algérie et renforcer les partenariats économiques et en matière d'investissement entre l'Algérie et l'Autriche, indique mardi un communiqué de l'Agence. Cette manifestation économique, organisée lundi à l'initiative de la Chambre économique fédérale d'Autriche

(WKO), a vu la participation de responsables et de représentants d'entreprises économiques et d'organismes d'investissement d'Autriche et de nombre de pays africains, précise la même source.

Cette initiative vise à explorer les opportunités d'affaires et d'investissement dans les pays africains, à renforcer les partenariats économiques, notamment dans les secteurs de l'industrie, de l'énergie et des énergies renouvelables, des infra-

structures, des technologies et des industries de transformation, et à examiner les moyens de développer les échanges commerciaux.

L'événement a également constitué une opportunité pour examiner les perspectives de coopération avec les pays d'Afrique du Nord, dont l'Algérie, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'hydrogène vert et de l'investissement industriel, à la lumière de l'intérêt croissant pour le renforcement de la coopération économique entre l'Autriche et les pays de la région.

Dans ce cadre, l'AAPI a animé, en coordination avec l'ambassade d'Algérie à Vienne, un stand promotionnel pour faire connaître les atouts de l'économie nationale et les opportunités d'investissement offertes, en vue d'attirer les investissements autrichiens en Algérie et de favoriser l'établissement de partenariats économiques entre les opérateurs économiques des deux pays.

R. N.

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

52 millions de dollars d'exportations à destination de 33 pays

L'industrie pharmaceutique algérienne est en train de vivre un tournant historique. Longtemps dépendante des importations, notamment pour les matières premières, elle s'affirme aujourd'hui comme un pilier de la souveraineté nationale et un levier de diversification économique hors hydrocarbures.

Les chiffres et les annonces faites mardi à Alger lors de la journée d'étude et de formation sur l'exportation des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux en témoignent. C'est le ministre de l'Industrie pharmaceutique, Ouacim Kouidri, qui a donné le ton. Selon lui, la valeur des exportations algériennes de produits pharmaceutiques et de dispositifs médicaux a atteint près de 52 millions de dollars en 2025, à destination de 33 pays, dont 18 pays africains. Un chiffre que le ministre qualifie lui-même d'encourageant mais qui reste en deçà des potentialités réelles du pays. Car l'Algérie, a-t-il rappelé, abrite à elle seule près de 30 pour cent des usines pharmaceutiques du continent africain. Le tissu industriel est là, les capacités de production sont installées, il s'agit désormais de les exploiter de manière optimale. Le ministre a affirmé que le temps est venu de passer à une nouvelle étape dont le fondement est l'exploitation optimale des capacités de production et l'orientation vers les marchés extérieurs à travers la construc-

tion d'une présence effective et durable des produits algériens sur les marchés internationaux. Cette ambition s'inscrit pleinement dans la vision stratégique du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui fait de l'industrie pharmaceutique un véritable pilier du développement économique et de la souveraineté sanitaire. L'exportation n'est plus une option, mais une responsabilité collective partagée entre les ministères, les organismes de régulation et les opérateurs. Le succès du Congrès ministériel africain sur la production locale de médicaments et de technologies de santé, organisé à Alger en novembre 2025, et qui s'est soldé par la signature de plusieurs contrats d'exportation, prouve que le médicament algérien jouit désormais d'une crédibilité et d'une confiance sur les marchés étrangers.

LE PARACÉTAMOL 100 % ALGÉRIEN DANS 9 MOIS

Au cœur de cette dynamique, le groupe public SAIDAL joue le rôle de locomotive. Son P-DG, Younes Bouarara, a fait une annonce majeure, relayée par le site Horizons : l'entrée en production du projet de fabrication de la matière première du paracétamol à Batna dans 9 mois. Cette annonce est loin d'être anodine. Le paracétamol est la molécule la plus consommée au monde et en Algérie, présente dans des centaines de spécialités. Jusqu'à présent, l'Algérie importait la totalité de sa matière première, essentiellement d'Asie, la rendant vulnérable aux ruptures d'approvisionnement mondiales, comme ce fut le cas durant la pandémie de Covid-19. Produire localement le principe actif du paracétamol, c'est donc couper un cordon ombilical stratégique. Selon M. Bouarara, ce projet

s'inscrit dans les efforts du groupe pour renforcer la production locale et réduire la dépendance vis-à-vis des importations de matières premières pharmaceutiques. Le groupe mène en parallèle un programme d'investissement colossal avec la réalisation de quatre usines dédiées à la production de matières premières pharmaceutiques. Ce programme est structuré pour couvrir les besoins les plus critiques du pays. Il s'agit d'une unité pour la production des matières premières destinées à la fabrication d'antibiotiques, d'une unité pour le paracétamol à Batna, d'une unité pour des matières entrant dans la production de médicaments anticancéreux, un segment à très forte valeur ajoutée et à forte dépendance à l'importation, et enfin d'une unité dédiée aux médicaments vétérinaires, un marché en pleine expansion et lié à la sécurité alimentaire.

Une fois opérationnelles, ces usines permettront à l'Algérie de maîtriser toute la chaîne de valeur, de la molécule de base au produit fini. C'est le passage d'une industrie de formulation et de conditionnement à une véritable industrie de synthèse chimique pharmaceutique. L'impact sera double avec une réduction significative de la facture d'importation et une sécurisation totale de la disponibilité des médicaments essentiels.

UNE LISTE NATIONALE DES MÉDICAMENTS ESSENTIELS POUR ORIENTER LA STRATÉGIE

Pour donner une cohérence à tous ces investissements, le ministre Kouidri a annoncé une autre mesure fondatrice : l'adoption de la première liste nationale des médicaments essentiels en Algérie. Elaborée par un comité



d'experts pluridisciplinaire regroupant la Défense nationale, l'Enseignement supérieur, la Santé, le Travail, l'ANPP, la PCH, l'Institut Pasteur et le Centre national de pharmacovigilance, cette liste servira de boussole. Elle permettra de définir les priorités nationales en matière de garantie de la disponibilité durable des médicaments, d'orienter les investissements vers les catégories prioritaires sur les plans sanitaire et stratégique, et ensuite d'orienter ces mêmes produits vers l'exportation. C'est un outil de planification qui manquait cruellement à l'écosystème et qui vient couronner les travaux du comité d'experts spécialisé.

L'AFRIQUE COMME HORIZON NATUREL

Si la souveraineté sanitaire est le premier objectif, la conquête de marchés extérieurs en est le prolongement naturel. SAIDAL en est le meilleur exemple. Le groupe exporte déjà vers plus de 11 pays africains et prospecte activement de nouveaux marchés en Afrique de l'Ouest et de l'Est, notamment au Bénin et en

Tanzanie. Mais la stratégie de SAIDAL, et de l'Algérie en général, dépasse la simple vente de boîtes de médicaments. Comme l'a souligné Younes Bouarara, il s'agit de transférer la technologie, les savoir-faire et d'accompagner les pays partenaires dans le développement de leur propre production locale. Une approche gagnant-gagnant qui positionne l'Algérie non comme un simple fournisseur, mais comme un hub pharmaceutique continental.

Pour réussir ce pari, le P-DG de SAIDAL a insisté sur un point crucial : la nécessité de renforcer la présence des banques algériennes en Afrique afin de faciliter les transactions financières et de sécuriser les opérations d'exportation. De 52 millions de dollars aujourd'hui à un objectif beaucoup plus ambitieux en 2026, de l'importation de paracétamol à sa production locale à Batna, l'Algérie est en train de transformer son potentiel industriel en puissance pharmaceutique. Une révolution silencieuse mais décisive pour la santé des Algériens et l'économie du pays.

Hamza B.

PROJET DE LOI DE FINANCES 2027

Aucune nouvelle taxe, des exonérations prolongées pour préserver le pouvoir d'achat

Le projet de loi de finances pour l'année 2027 ne comportera aucune augmentation des taux d'imposition ni création de nouveaux impôts. C'est l'assurance donnée par le Directeur Général des Impôts, Djamel Haniche, qui a tenu à rassurer les ménages et les opérateurs économiques quant aux orientations sociales et économiques du futur texte budgétaire. Invité du Forum de la chaîne I de la Radio nationale, le premier responsable de la fiscalité a vaqlorisé le contenu du projet de loi, affirmant qu'il a été élaboré autour d'objectifs financiers et économiques clairs : renforcer les équilibres financiers, réduire l'écart entre les recettes et les dépenses, et soutenir les grandes orientations de l'économie nationale. Selon lui, le projet de loi de finances 2027 poursuit une triple ambition : orienter

l'économie nationale et les projets économiques, préserver le pouvoir d'achat des citoyens et consacrer le caractère social de l'Etat, en application des directives du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. Sur le plan fiscal, pas de pression supplémentaire sur le contribuable. Haniche a insisté sur le fait que le projet ne prévoit aucune hausse de la fiscalité. Mieux encore, il prévoit des mesures directes en faveur des revenus modestes. "Il s'agit de mesures d'exonération fiscale et de prorogation des exonérations appliquées à certains produits de base consommés par les citoyens", a-t-il expliqué. Il a mis en avant le rôle de la fiscalité comme outil de régulation et de protection sociale, en allégeant les coûts d'importation des produits de large consommation dont le citoyen ne peut se passer.

Parmi les mesures phares annoncées, la prorogation de l'exonération totale de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) pour les opérations d'importation et de vente de certains produits jusqu'en 2029. Sont concernés notamment les légumes secs, les légumes et les fruits. De même, les exonérations de droits et taxes liées à l'importation des viandes rouges et du bétail, notamment destiné à l'abattage, ont été prolongées afin de contenir les prix sur le marché. Le Directeur général des Impôts a également valorisé le système fiscal algérien pour son rôle dans le soutien à l'investissement productif. Il a rappelé que la loi n°22-18 sur l'investissement prévoit un dispositif d'avantages très attractif. "Il existe des exonérations allant jusqu'à dix ans, concernant des secteurs, des zones et des projets structurants,

ce qui contribuerait à créer de la richesse et des emplois, permettant de générer des recettes fiscales supplémentaires", a-t-il déclaré. Une approche qui consiste à renoncer à des recettes immédiates pour en générer de plus importantes à moyen terme grâce à la croissance et à la création d'emplois. Au-delà des mesures fiscales, Djamel Haniche a levé le voile sur la nouvelle stratégie de l'administration fiscale en matière de contrôle et d'organisation. Pour lutter plus efficacement contre la fraude et l'évasion fiscales, la DGI s'est dotée d'une nouvelle architecture. Il a annoncé la création d'un département dédié au contrôle fiscal et d'une direction chargée de la gestion des données. L'objectif est de moderniser les méthodes et de ne laisser aucun fraudeur échapper à la redevabilité légale. Grâce à la

numérisation et au croisement des données, les services sont désormais en mesure d'identifier les intermédiaires, de connaître leurs revenus et la nature de leurs transactions, afin de régulariser leur situation fiscale. Une allusion directe aux spéculateurs et aux mandataires qui faussent les prix sur les marchés de gros.

Pour mener à bien cette mission, l'administration fiscale sera renforcée par 1.200 nouveaux stagiaires, qui viendront s'ajouter aux quelque 30.000 agents que compte déjà la DGI.

Le projet de loi de finances 2027 s'annonce comme une loi de stabilité fiscale et de justice sociale, sans matraquage fiscal, mais avec une détermination accrue à élargir l'assiette fiscale en allant chercher les revenus informels et en soutenant l'investissement créateur de richesse.

H. B.

MESURES IMMÉDIATES POUR PRÉSERVER LE POUVOIR D'ACHAT DES CITOYENS

Des associations et des experts saluent les décisions du Président de la République

Des associations nationales et des économistes ont salué, lundi, les mesures immédiates décidées par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, pour assurer le suivi des prix et de la disponibilité des produits de consommation de base, les qualifiant de "concrètes et déterminantes" pour préserver le pouvoir d'achat des Algériens et mettre un terme à toutes les formes de monopole et de spéculation sur le marché national.

Dans ce cadre, le président de l'Organisation algérienne de défense du consommateur "Himayatec", Mohamed Aissaoui, a souligné, dans une déclaration à l'APS, l'importance de ces mesures visant à assurer un suivi quotidien des prix et de la disponibilité des produits de consommation de base à travers l'ensemble du territoire national, y voyant une "avancée positive" à même de répondre aux préoccupations des consommateurs et de mettre un terme aux pratiques illicites.

Ces mesures devraient contribuer à stabiliser les prix des produits de consommation de base, a-t-il dit, estimant que leur mise en œuvre, notamment l'organisation de l'activité des intermédiaires, la révision des marges bénéficiaires, le renforcement des contrôles sur le terrain et la mise en place d'un mécanisme d'absorption et de stockage des excédents de la production agricole, permettra de "passer du traitement de la hausse des prix à l'anticipation des déséquilibres et à une intervention précoce pour réguler le marché". Atteindre cet objectif est "l'essence même de la réforme escomptée", laquelle permettra, d'une part, de protéger les producteurs contre les pertes et de préserver leurs équilibres commerciaux et, d'autre part, de préserver le pouvoir d'achat des citoyens, a-t-il ajouté, relevant l'importance d'impliquer les associations de protection des consommateurs dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de ces décisions sur le terrain, en leur qualité de "partenaire clé" dans la détection des anomalies sur le marché et la transmission des préoccupations des citoyens. De son côté, le président de l'Association nationale des commerçants et artisans (ANCA), Hadj Tahar Boulouar, a salué la teneur des orientations données par le

président de la République lors de la réunion du Conseil des ministres, estimant qu'elles sont "importantes" et revêtent une "dimension stratégique" pour l'organisation des réseaux de distribution, la régulation du marché national et la préservation du pouvoir d'achat des citoyens, mais aussi pour la modernisation du système économique en général et du secteur commercial en particulier.

Ces mesures, qui interviennent à quelques mois du Ramadhan, constituent une "réponse concrète" aux dysfonctionnements relevés au niveau des chaînes de production, de stockage et de distribution, a-t-il relevé, soulignant que la décision de mettre en place un mécanisme d'achat et de stockage des excédents de production jouera un "rôle central" dans la garantie de la pérennité de l'approvisionnement et de la stabilité des prix à long terme.

Dans un communiqué, l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA) s'est, elle aussi, réjouie des conclusions de la réunion du Conseil des ministres, saluant les orientations "fermes" du président de la République visant à réguler le marché national et à lutter contre la spéculation et les dysfonctionnements affectant l'approvisionnement des citoyens en produits de consommation de première nécessité, notamment à travers la mise en place de mécanismes concrets de plafonnement des prix et de fixation des marges bénéficiaires, afin de préserver le pouvoir d'achat des citoyens et d'assurer un équilibre entre les intérêts des producteurs, des opérateurs économiques et des commerçants, d'une part, et les droits des consommateurs, d'autre part. Ces décisions "marquent une étape essentielle vers l'instauration de règles plus strictes et plus transparentes à même de réglementer le



marché et de mettre fin aux pratiques illicites qui exploitent les circuits de distribution des produits pour augmenter les prix et porter préjudice aux consommateurs", a souligné l'Union, assurant qu'elle mobilisera ses structures nationales et locales afin de contribuer à la mise en œuvre de ces orientations, de manière à "renforcer la discipline commerciale et à protéger aussi bien le commerçant respectueux de la réglementation que le consommateur".

Pour sa part, l'économiste Mourad Kouachi a déclaré, à l'APS, que les récentes orientations du président de la République consacrent la transition d'une approche traditionnelle à une nouvelle étape axée sur la numérisation et l'alerte précoce pour garantir la protection du pouvoir d'achat des citoyens.

Cette approche est de nature à renforcer la décentralisation dans le contrôle, à travers le renforcement des brigades de répression de la fraude au niveau local, en veillant à assurer la transparence dans les transactions tout au long des chaînes de valeur, a-t-il expliqué.

L'économiste Nasserddine Sari a estimé, quant à lui, que les mesures immédiates décidées par le président de la République reflètent "une orientation décisive vers le renforcement de la capacité de l'Etat à anticiper les dysfonctionnements du marché et à les traiter au moment opportun", notant que la stabilité des prix est liée à la régularité des opéra-

tions d'approvisionnement, à la transparence des transactions et à l'efficacité de la concurrence, d'où l'importance capitale d'organiser l'activité des intermédiaires, de renforcer le contrôle et de développer une base de données numérique unifiée.

A travers ces nouvelles mesures, l'Etat mise aujourd'hui sur "l'édification d'un système intégré alliant contrôle, données précises, gestion des stocks et coordination locale, appuyés par des indicateurs d'alerte précoce permettant d'intervenir au moment opportun", a-t-il poursuivi, ajoutant que cette orientation a vocation à "renforcer la confiance dans le marché national, à travers l'amélioration de la distribution des produits et la consécration d'un équilibre durable entre exigences de la protection du consommateur et encouragement de la production et de l'investissement".

L'ANCA SALUE LES INSTRUCTIONS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE CONCERNANT LE MÉCANISME DE SUIVI DES PRIX

L'Association nationale des commerçants et artisans (ANCA) a salué, hier lundi dans un communiqué, les instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, concernant le mécanisme proposé pour le suivi quotidien des prix et de la disponibilité des pro-

duits de consommation de base à travers le territoire national, une mesure à même de garantir la stabilité de l'approvisionnement en produits de consommation et des prix, ainsi que de préserver le pouvoir d'achat du citoyen.

Ces instructions, données lors de la réunion du Conseil des ministres tenue dimanche, sont «à même d'organiser les réseaux de stockage et de distribution, de moderniser les dispositifs de contrôle et la transparence des activités commerciales, de manière à préserver les droits des opérateurs et des consommateurs, tout en éliminant les causes de la pénurie, notamment le monopole, la spéculation illicite et la fraude», précise l'ANCA dans son communiqué. Après avoir exprimé sa satisfaction quant à ces décisions, l'ANCA a souligné qu'elle œuvrera à «contribuer à la concrétisation de leurs objectifs en soumettant les propositions des professionnels portant essentiellement sur la réhabilitation et la modernisation des réseaux de distribution, le plafonnement des prix et la fixation des marges de bénéfice», ainsi que sur «la garantie de l'approvisionnement et la stabilité des prix». Par ailleurs, l'Association a annoncé l'organisation de campagnes de sensibilisation au profit des grossistes et des détaillants, quant à la nécessité de respecter les lois et de lutter contre toute forme de monopole, de fraude et de spéculation illicite.

H. B.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Le Salon national des dattes du 29 au 31 octobre à Biskra

La wilaya de Biskra abritera, du 29 au 31 octobre, le Salon national des dattes, placé sous le slogan "Une qualité reconnue et de larges perspectives d'exportation", indique lundi un communiqué du ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations. Organisé par le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, en coordination avec la wilaya de Biskra, ce salon vise à mettre en avant la qualité et la diversité des dattes algériennes, à faire connaître les capacités des producteurs et des opérateurs économiques, à renforcer les opportunités de commercialisation des dattes nationales et à ouvrir de nouvelles perspectives pour leur exportation vers les marchés internationaux, précise le communiqué. Dans ce cadre, le ministère a invité les entreprises productrices et exportatrices de dattes, ainsi que les opérateurs économiques du secteur, à prendre part à cette manifestation économique en s'inscrivant via le site électronique dédié à l'événement.

R. N.



SÛRETÉ D'ALGER :

Démantèlement d'un réseau criminel spécialisé dans le vol de portières de voitures

Les éléments de la brigade de lutte contre la grande criminalité de la 1ère Division de la Police judiciaire, relevant de la Sûreté de wilaya d'Alger, ont démantelé un réseau criminel spécialisé dans le vol de portières de voitures, avec l'arrestation de trois individus, dont une femme, et la récupération de portières de voitures volées, a indiqué un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

Cette opération s'inscrit dans le cadre de "la lutte contre toutes les formes de criminalité et fait suite à des vols de portières de voitures appartenant à des citoyens, commis durant la nuit dans un quartier de la capitale. Les investigations de terrain et les recherches opérationnelles menées par les éléments de la brigade ont permis d'identifier trois suspects et de procéder successivement à leur arrestation", précise la même



source.

"Menée sous la supervision du parquet compétent, cette opération a permis la saisie de deux véhicules, dont un utilitaire, utilisés par les membres du réseau dans leurs activités criminelles, ainsi que la récupération de onze (11) portières de véhicules. Les policiers ont également saisi une machine de gravure sur métal utilisée pour falsifier les numéros de série des châssis de véhicules, des plaques d'immatriculation falsifiées, du matériel utilisé dans les vols ainsi qu'une somme d'argent en monnaie nationale provenant du produit de ces actes criminels", selon le communiqué.

DÉTENTION PROVISOIRE DE 3 PRÉVENUS

Le juge d'instruction près le tribunal de Hussein Dey a ordonné, lundi, le placement de 3 prévenus en détention provisoire dans une affaire de vol d'accessoires de véhicule à la cité Garidi

à Alger, a indiqué un communiqué du parquet de la République près le même tribunal. "Conformément aux dispositions de l'article 19 du Code de procédure pénale, le procureur de la République près le tribunal de Hussein Dey informe l'opinion publique qu'une plainte a été déposée le 28 septembre 2026, auprès des services de sécurité par une victime dont le véhicule de marque Audi A3, de couleur grise, a fait l'objet du vol de ses accessoires, à savoir trois portières (les deux portières arrière et la portière avant côté conducteur), le véhicule étant stationné à la cité Garidi, dans la commune de Kouba (Alger)", précise la même source. "Après l'ouverture d'une enquête sur cette affaire, il s'est avéré que les mis en cause avaient minutieusement planifié l'opération de vol exécutée avec précision et en un temps record, sans attirer l'attention ni laisser de traces, profitant de la nuit et de

l'absence de passants sur les lieux", ajoute le communiqué. A l'issue des premières investigations, "les dénommés Douma Youcef (33 ans), Nahi Mehdi (29 ans) et Othmani Kahina (28 ans), ont été présentés, le 19 octobre 2026, devant le parquet près le tribunal de Hussein Dey, où ils ont été poursuivis, par réquisitoire introductif devant le juge d'instruction, pour association de malfaiteurs en vue de préparer un délit de vol avec circonstances aggravantes, d'effraction, et d'usage d'un véhicule à moteur muni d'une fausse plaque d'immatriculation, conformément aux articles 176, 177 et 353 du Code pénal et à l'article 144 du Code de la route". Après leur audition lors de la première comparution, le juge d'instruction a ordonné le placement des prévenus en détention provisoire, conclut le communiqué.

PÊCHE DE LA DORADE CORYPHÈNE :

Ouverture à Annaba d'un atelier sur l'échange d'expertises entre Algériens et Tunisiens

Un atelier réunissant des responsables, des professionnels et des spécialistes algériens et tunisiens, consacré à l'échange d'expertises sur la technique de pêche de la dorade coryphène sous dispositif de concentration de poissons (DCP), s'est ouvert à Annaba. Le DCP, a-t-on expliqué, est un dispositif flottant conçu pour rassembler les espèces de poissons vivant en pleine eau, comme la dorade coryphène, et ainsi permettre aux pêcheurs de les repérer plus facilement et d'optimiser leur capture. Le Directeur général du Développement rural et de la Pêche, Miloud Tria, a souligné, dans une allocution prononcée à cette occasion, "l'importance de cet atelier pour le renforcement de la coopération algéro-tunisienne et l'échange d'expertises professionnelles et techniques dans le domaine de la pêche". Les participants "s'attacheront à explorer les moyens d'élargir, à l'avenir, les domaines de coopération entre les deux pays voisins pour inclure les techniques de pêche modernes, la recherche scientifique et technique, la valorisation des produits maritimes, le développement de l'aquaculture et la promotion des investissements conjoints, contribuant ainsi à garantir la durabilité des ressources maritimes et à soutenir le développement économique des deux pays", selon le même responsable. De son côté, Achraf Benslimane, chef de la délégation tunisienne et directeur

général du Groupement interprofessionnel des produits de la pêche (GIPP), en Tunisie, a souligné "l'importance de cette rencontre pour renforcer les relations de coopération entre les professionnels du secteur des deux pays, et échanger des connaissances et des expériences de terrain dans le domaine de la pêche de la dorade coryphène". Il a également mis en avant "l'importance de renforcer les partenariats professionnels et d'explorer les opportunités de coopération dans les domaines de la formation, de l'investissement et du développement des techniques de pêche". Le programme de cet atelier, organisé sur deux jours par le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, et la Chambre algérienne de la pêche et de l'aquaculture, comprend des axes liés à l'échange de connaissances et d'expériences de terrain, à l'exploration des perspectives de formation et d'investissement, ainsi qu'au renforcement des partenariats professionnels et économiques entre les acteurs du secteur de la pêche des deux pays. Il est également prévu des rencontres bilatérales réunissant pêcheurs, armateurs et acteurs économiques afin d'examiner les opportunités de projets communs, selon les organisateurs. Les travaux de la première journée de cet atelier ont donné lieu à l'ouverture d'un débat entre les participants qui ont échangé leurs expériences en matière d'utilisation des dispositifs de concentration de

poissons pour la pêche de la dorade coryphène, et exploré les moyens de renforcer la coopération et de développer des initiatives communes entre les acteurs du secteur dans les deux pays.

PROTECTION CIVILE :

51 morts et 1.743 blessés en une semaine

Cinquante-et-une (51) personnes ont trouvé la mort et 1.743 autres ont été blessées dans 1.446 accidents de la circulation survenus entre le 11 et le 17 octobre en cours dans plusieurs wilayas du pays, a indiqué hier, un bilan de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de M'Sila avec six personnes décédées sur les lieux des drames et 88 autres blessées suite à 35 accidents de la circulation. En outre, les secours de la Protection civile ont effectué 1.706 interventions pour l'extinction de 1.261 incendies notamment urbains et industriels, dont les plus importants ont été enregistrés au niveau des wilayas d'Alger (174 incendies), Blida (75 incendies) et Tizi-Ouzou (66 incendies). Concernant les opérations diverses, la

Protection civile a effectué 6.613 interventions pour le sauvetage de 666 personnes en situation de danger et exécuté 5.641 opérations d'assistance. S'agissant des secours à personnes, 17399 interventions ont permis la prise en charge de 17263 blessés et malades, traités sur les lieux d'accidents avant leur évacuation vers les structures sanitaires. Pour ce qui est de la lutte contre les incendies de forêt et de récolte, la Protection civile est intervenue pour l'extinction de 84 incendies du couvert végétal à travers plusieurs wilayas du territoire national. Globalement, les unités d'interventions de la protection civile ont enregistré, durant la période du 11 au 17 octobre en cours, 28.207 appels de secours émis par les citoyens, selon le même bilan.

PROJET BALADNA-ALGÉRIE À ADRAR :

Un modèle intégré alliant mise en valeur agricole, production et industrie de transformation

Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Sid-Ali Khaldi, a affirmé dans la wilaya d'Adrar, que le projet intégré algéro-qatari "Baladna" pour la production de lait en poudre constitue un modèle intégré de chaînes de valeur, alliant la mise en valeur agricole, la production et l'industrie de transformation. S'exprimant lors de sa visite d'inspection dans la wilaya pour évaluer l'avancement de cet important projet stratégique, le ministre a indiqué que cet investissement, qui combine l'élevage bovin, la production de fourrages et de maïs, la production de lait en poudre et la production de viande rouge, contribuera à réduire la facture des importations, en plus de générer des emplois directs et indirects. Il a également souligné que son ministère assumait son rôle en matière d'accompagnement technique du projet, ainsi que le suivi et le contrôle sanitaire et vétérinaire du cheptel. Et de poursuivre que l'enjeu stratégique du projet est de l'ordre de la souveraineté et ambitionne de faire du Sud de l'Algérie un pôle d'excellence en matière d'investissement agricole, pilier essentiel du renforcement de la souveraineté économique et de la sécurité alimentaire nationale. Lors de cette visite d'une journée, le ministre, accompagné de cadres centraux du secteur ainsi que des autorités locales et des responsables du projet "Baladna-Algérie", a inspecté le chantier de construction de l'enclos d'isolement et de mise quarantaine des bovidés, situé à proximité de l'aérodrome d'Adrar, le chantier de construction de l'usine de production de lait en poudre, ainsi que le périmètre agricole consacrée à la maïsiculture sur le territoire des daïras d'Aoulef et de Fenoughil. Le ministre a reçu d'amples explications sur les différents volets et étapes du projet, concernant le forage de puits, la construction d'étables, la culture fourragère et la réalisation de diverses installations.

51 ANS APRÈS LE RASSEMBLEMENT D'AÏN BENTILI

L'unité sahraouie, rempart contre les tentatives de division

Le peuple sahraoui a commémoré le 51e anniversaire de la proclamation de l'unité nationale, célébrée chaque 12 octobre en référence au rassemblement historique d'Aïn Bentili, en 1975.

Pour les Sahraouis, cette date constitue un jalon majeur de leur résistance et de leur lutte pour l'autodétermination. À Alger, l'ambassade de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) a organisé une conférence commémorative au Palais de la culture Moufidi-Zakaria, en présence de responsables algériens, de membres du corps diplomatique accrédité en Algérie et de représentants de la société civile. Le 12 octobre 1975, les différentes composantes du peuple sahraoui avaient proclamé, dans la région d'Aïn Bentili, leur ralliement au Front Polisario, reconnu par les Sahraouis comme leur représentant légitime. Ce rassemblement avait consacré l'unité nationale autour d'un objectif commun : la libération du territoire et l'indépendance. Dans son intervention, l'ambassadeur de la RASD en Algérie, Khatri Addouh, a rappelé le long combat mené par le peuple sahraoui contre le colonialisme et les tentatives visant à porter atteinte à son identité. Il a présenté l'unité nationale comme un rempart politique et populaire face aux manœuvres de division qu'il attribue à l'oc-



cupation marocaine. « Les Sahraouis ont prouvé, à travers les différentes étapes de leur histoire, leur attachement à leur personnalité distincte et à leur identité authentique », a déclaré le diplomate. Il a souligné que le ralliement au Front Polisario et la cohésion des rangs demeurent essentiels pour préserver les acquis obtenus au prix de décennies de sacrifices. Khatri Addouh a également affirmé que la poursuite de l'occupation et l'imposition du fait accompli ne changent pas la nature juridique de la question du Sahara occidental. Il a appelé la communauté internationale, notamment les Nations unies, à assumer ses responsabilités pour garantir au peuple sahraoui son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Évoquant la dernière résolution de la Quatrième

Commission de l'Assemblée générale des Nations unies, le diplomate a souligné que la question du Sahara occidental relève de la décolonisation. Il a insisté sur le fait que toute solution durable doit garantir au peuple sahraoui le droit de choisir librement son avenir.

L'Algérie réaffirme son soutien Le vice-président du Conseil de la nation, Salah Reguig, a souligné l'importance de cette commémoration dans l'histoire du peuple sahraoui. Selon lui, son unité et sa cohésion lui ont permis de faire face aux tentatives de division et d'effacement de son identité. « L'Algérie, fidèle à ses positions constantes, continue d'exiger le respect de la légalité internationale et du cadre juridique régissant la question du Sahara occidental, qu'elle considère comme une

question de décolonisation », a-t-il déclaré. Pour sa part, le président du Comité national algérien de solidarité avec le peuple sahraoui, le Dr Saïd Ayachi, a rappelé qu'aucune solution juste et durable ne saurait être trouvée sans la consultation du peuple sahraoui et le respect de son droit inaliénable à l'autodétermination. Représentant la présidente de l'Assemblée populaire nationale, le député Ahmed Abdelhakim Yarfaa a estimé que la proclamation de l'unité nationale, il y a 51 ans, avait constitué une étape décisive dans le rassemblement des Sahraouis et la construction des institutions de leur État. Dans son discours à l'occasion de cet anniversaire, le secrétaire général du Front Polisario et président de la RASD, Brahim Ghali, a, lui aussi, insisté sur le rôle détermi-

nant de l'unité dans la préservation de l'identité sahraouie et la continuité de la lutte nationale. Il a appelé toutes les composantes du peuple sahraoui, dans les territoires occupés, les camps de réfugiés et la diaspora, à préserver cette cohésion. Il a également souligné que l'unité demeure indissociable de la défense des droits politiques du peuple sahraoui et de son aspiration à exercer sa souveraineté sur son territoire et ses ressources naturelles.

La commémoration a également été marquée, dans la wilaya d'Aousserd, par une marche de solidarité avec les prisonniers civils sahraouis détenus dans les prisons marocaines. Les participants ont appelé la communauté internationale et les organisations de défense des droits humains à œuvrer en faveur de leur libération. Cet anniversaire intervient dans un contexte marqué par la reprise des hostilités au Sahara occidental, après la rupture du cessez-le-feu en novembre 2020. Les Sahraouis réaffirment leur volonté de poursuivre leur combat sur les plans politique, diplomatique, juridique et militaire jusqu'à l'achèvement du processus de décolonisation. Cinquante et un ans après le rassemblement d'Aïn Bentili, le message demeure inchangé : préserver l'unité nationale, rester fidèle aux sacrifices consentis et poursuivre la lutte pour l'exercice effectif du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.

ESPAGNE

Une enquête judiciaire révèle l'implication du Makhzen dans les événements de Ceuta

A mesure que l'enquête judiciaire menée en Espagne sur les événements de Ceuta progresse, l'étau se resserre sur le Makhzen, suite à des renseignements mettant en évidence le fait que les autorités marocaines étaient informées bien avant l'entrée de milliers de migrants illégaux dans le territoire espagnol l'été dernier. Le journal espagnol El País a indiqué, dans son édition d'hier lundi, que Maria Tardon, la juge de l'Audiencia Nacional (la Cour nationale espagnole) a élargi le champ de son enquête en demandant à l'armée espagnole de lui fournir l'ensemble des rapports faits par les services de renseignements entre le 15 juillet et le 7 août derniers. Elle a également convoqué trois responsables du gouvernement de Ceuta et trois membres de la police présents au niveau de la zone frontalière lors de l'entrée des migrants illégaux. Les nouvelles procédures englobent, selon le journal, l'ensemble des enregistrements effectués par les caméras de surveillance, les drones, les systèmes de surveillance de l'armée et des services de sécurité en plus des procès-verbaux des réunions officielles ayant précédé les événements de Ceuta. Ces démarches interviennent dans la foulée de l'enquête visant à clarifier les circonstances de l'entrée de milliers de migrants illégaux marocains à

Ceuta les 30 et 31 juillet écoulé, et identifier les parties ayant coordonné les mouvements de foule et fourni le soutien logistique et financier afin d'assurer le passage du plus grand nombre de migrants possible. Le journal informe, dans ce contexte, que la juge a demandé l'identification d'un informateur marocain ayant fourni des renseignements au sujet des événements avant qu'ils ne se produisent et des rapports des services de renseignements dont un en particulier ayant averti sur l'imminence d'une entrée en masse de migrants illégaux mais qui a été reçu de manière tardive. Autre fait accablant pour Rabat : le journal espagnol révèle qu'un rapport du Centre national espagnol de renseignement soumis à la justice, indique que les autorités du Makhzen étaient au courant des préparatifs pour une entrée massive de migrants marocains en territoire espagnol en plus des appels diffusés dans ce sens sur les réseaux sociaux. Selon le même rapport, un courrier adressé, le 29 juillet, aux services de renseignements marocains chargés de la sécurité intérieure et extérieure donnait des informations sur l'ampleur de ce mouvement en préparation. Selon El País, le rapport des services de renseignements espagnols indique, en outre, que c'était aux autorités marocaines que revenait la charge de contenir le flux

de migrants car elles étaient informées à l'avance de ce qui allait se produire. Le document note que les mesures les plus strictes prises par les autorités marocaines n'ont été constatées qu'au moment où le passage des migrants avait atteint son summum. Des mesures qui incluaient l'arrestation de groupes de migrants et le transfert d'autres loin de la zone frontalière. Par ailleurs, la juge Tardon a assuré, rappelle le journal, que le passage des migrants illégaux vers Ceuta avait été « orchestré de manière claire et sans équivoque à partir du territoire marocain ». La juge s'est appuyée sur un rapport de la police espagnole qui a pointé un relâchement de la part des services de sécurité marocains dont des membres ont même montré aux migrants les meilleures voies de passage vers le territoire espagnol. La juge a estimé qu'il était impossible de réunir autant de migrants pour passer en territoire espagnol sans l'existence de soutien financier et de parties ayant participé à son organisation. Parallèlement à ces événements, des navires de la marine marocaine sont entrés dans les eaux territoriales espagnoles. El País note que le rapport des services de renseignements espagnol n'évoque pas ces mouvements en dépit du fait qu'ils aient eu lieu en même temps que l'entrée des migrants à Ceuta. Des parties

exerçant l'action populaire en Espagne, ont exigé l'élargissement de l'enquête à l'entrée de ces navires dans les eaux espagnoles ainsi que les échanges sur les plans militaires et diplomatiques qui ont suivi. Le Premier ministre espagnol, Pedro Sanchez a confirmé que ces manœuvres militaires marocaines ont bien eu lieu. Ces événements mettent en évidence l'écart existant entre l'image de partenaire sécuritaire fiable que le Maroc veut vendre à l'Europe et la réalité du terrain qui a donné lieu à une enquête judiciaire sur les agissements des services de sécurité marocains au niveau des frontières. Pour le Maroc, il n'est pas uniquement question de l'efficacité de la surveillance des frontières mais de la crédibilité de l'Etat lui-même : le Maroc ne peut espérer obtenir la confiance de l'Europe au moment où les rapports officiels démontrent que le Makhzen savait à l'avance qu'une entrée de masse de migrants illégaux dans le territoire espagnol allait se produire. Les autorités marocaines, comme l'indiquent les différents rapports, ne sont pas intervenues mais ont facilité et ont même été complices du passage de milliers de migrants illégaux vers Ceuta, mettant en danger d'innombrables vies humaines.

L'INCOMPÉTENCE POLITIQUE DE MACRON

Anatomie d'une crise française totale

Par : Salah Lakoues

Il arrive qu'un même jour, deux langages disent la même chose sans se parler. Le 17 octobre 2026, dans les rues, des lycéens, des étudiants, des salariés, des retraités, des syndicats et des militants de sensibilités opposées ont exprimé un même sentiment d'abandon : pouvoir d'achat, prix des carburants, école, services publics, emploi, avenir de la jeunesse.



Le même jour, sur les marchés, le taux français à dix ans bondissait de neuf points de base, comme si les investisseurs traduisaient en langage financier la phrase que les manifestants scandaient en français : ce pouvoir ne tient plus. Un président élu en 2017 pour « dépasser » les clivages se retrouve, neuf ans plus tard, à devoir contenir simultanément une colère sociale multiforme, une Assemblée sans majorité, une dette hors de contrôle, un recul stratégique en Afrique et une crédibilité internationale en suspens. Ce n'est pas une crise parmi d'autres : c'est la crise d'un modèle politique, celui d'une modernisation décrétée sans contrat social, d'un pouvoir personnel sans culture du compromis, d'une autorité confondue avec la seule capacité de rétablir l'ordre. Pour la comprendre, il faut refuser deux simplifications symétriques — faire de toute contestation une menace contre la République, ou excuser toute dégradation au nom de la colère — et suivre le fil qui relie la rue, le Parlement, le budget, les marchés et le monde.

LE SYMPTÔME : UNE COLÈRE QUI CONVERGE, UNE RÉPONSE QUI SE DÉROBE

La mobilisation du 17 octobre rassemble des catégories sociales que tout semblait opposer. C'est précisément là que réside le fait politique majeur : une colère dispersée devient une convergence, et l'école, l'emploi, le coût de la vie et l'avenir de la jeunesse deviennent les points de rencontre de mécontentements qui, quelques années plus tôt, ne se parlaient pas. La journée est aussi marquée par des pillages, des incendies, des affrontements ; les bilans varient selon les sources, et cette imprécision doit être assumée plutôt que masquée.

De cette double réalité découle une distinction fondatrice. Les auteurs de violences doivent répondre de leurs actes, et l'État a l'obligation de protéger les personnes, les commerces et les institutions. Mais la présence de casseurs ne saurait rendre illégitimes toutes les revendications exprimées dans la rue. Le vrai problème est ailleurs, et il est politique : pourquoi des catégories sociales différentes en viennent-elles à partager le sentiment que leurs préoccupations ne sont plus entendues ?

La réponse ne peut être uniquement policière ou judiciaire. Une politique de maintien de l'ordre peut rétablir la circulation, pro-

téger les bâtiments publics et ramener le calme ; elle ne peut, à elle seule, résoudre les difficultés de logement, améliorer les conditions d'enseignement, créer des emplois qualifiés ou restaurer le pouvoir d'achat. C'est ici que se situe l'une des limites majeures de la réponse politique : lorsqu'une crise sociale est principalement traitée comme un problème de sécurité, le gouvernement gagne du temps sans résoudre les causes du mécontentement. On ne gouverne pas durablement une crise économique et sociale par la seule répression ; l'autorité de l'État doit s'accompagner d'une capacité à entendre, à négocier et à corriger les politiques qui ne produisent pas les résultats attendus.

L'ORIGINE : MODERNISER SANS CONTRAT SOCIAL

Pour comprendre cette surdité, il faut remonter à la promesse originelle. Le macronisme est né d'une ambition réelle : dépasser le clivage gauche-droite, moderniser l'économie, renforcer l'attractivité de la France, rétablir la confiance dans l'action publique. Cette promesse répondait à des difficultés authentiques — compétitivité, investissement, innovation, adaptation aux transformations technologiques et à la concurrence internationale. Des réformes ont effectivement été engagées : politique de l'offre, allègements de prélèvements sur les entreprises, transformations du marché du travail, mesures d'attractivité. Il serait donc inexact de prétendre que rien n'a été entrepris.

Mais une politique économique ne se juge pas aux réformes adoptées ni aux investissements annoncés : elle s'évalue à ses effets sur les revenus, les conditions de travail, les services publics et la cohésion sociale. C'est précisément sur ce terrain que le récit rencontre ses contradictions. La compétitivité ne produit pas automatiquement une amélioration du niveau de vie pour tous ; les bénéfices dépendent de la création d'emplois, de la progression des salaires, de la qualité des investissements et de la répartition des gains. Lorsque certains ménages voient leur situation s'améliorer tandis que d'autres subissent la hausse de leurs dépenses contraintes, le discours général sur la modernisation perd sa force.

Le problème n'est donc pas nécessairement l'absence de résultats économiques, mais l'insuffisance de leur traduction en progrès social perçu et en adhé-

sion collective. Le macronisme a voulu concilier libéralisation économique et maintien d'un modèle social protecteur ; cette ambition n'était pas impossible, mais elle exigeait un arbitrage permanent entre réduction des coûts, financement de la protection sociale, investissement public et répartition des efforts. À mesure que les contraintes budgétaires se renforçaient et que les tensions sociales s'accrurent, la promesse de modernisation a perdu sa capacité de rassemblement. L'échec réside donc moins dans l'absence de réformes que dans la difficulté à leur donner une finalité collective convaincante.

L'ACCÉLÉRATEUR : LA DISSOLUTION DE 2024, FAUTE POLITIQUE FONDATRICE

Le 9 juin 2024, au soir des européennes, Emmanuel Macron dissout l'Assemblée nationale. Le fait est établi ; son interprétation relève du bilan. Conçue comme un moyen de clarifier le rapport de forces, la dissolution a produit l'inverse : une Assemblée fragmentée, sans majorité absolue, et une difficulté accrue à constituer un gouvernement stable. Les changements de gouvernement se sont succédés — Michel Barnier renversé en décembre 2024 par une motion de censure, François Bayrou quittant Matignon en septembre 2025 après avoir perdu la confiance nécessaire — et cette succession a prolongé l'incertitude. Cette instabilité ne signifie pas que la France serait devenue ingouvernable par nature : d'autres démocraties fonctionnent avec des coalitions et des majorités négociées. Mais de telles configurations supposent une culture du compromis, des accords explicites et la capacité de distinguer les désaccords fondamentaux des divergences dépassables. Or les groupes politiques divergent sur les dépenses publiques, la fiscalité, les retraites, les services publics, l'immigration et l'Europe ; le budget devient alors le lieu où se cristallisent des oppositions qui dépassent largement les questions comptables.

La dissolution n'a créé ni la dette ni les fractures sociales. Elle a cependant ajouté une crise de gouvernabilité à des difficultés déjà existantes, et son coût doit être apprécié à l'aune de ses conséquences institutionnelles : sans visibilité suffisante, les entreprises, les collectivités et les ménages ne peuvent plus anticiper les décisions publiques. C'est là le point de bascule : à partir de juin 2024,

le pouvoir a cessé d'être en mesure de garantir la continuité de l'action publique.

LA CONTRAINTE : UNE DETTE RÉELLE, MAIS PAS UNE EXPLICATION UNIVERSELLE

Les chiffres mesurent l'ampleur du problème sans le résumer. Selon l'Insee, le déficit public s'est établi à 5,1 % du PIB en 2025, après 5,8 % en 2024 ; la dette publique a atteint environ 3 460 milliards d'euros, soit 115,7 % du PIB fin 2025. Deux réalités s'imposent : la France conserve un déficit élevé et son endettement progresse. Mais ces données ne prouvent pas qu'une politique particulière ou l'instabilité serait seule responsable : la dette résulte de l'accumulation de déficits successifs, de décisions budgétaires prises au fil des années, des dépenses de crise et de l'évolution des recettes. Le défi est double. D'une part, l'État doit assurer la soutenabilité de ses finances : une dette élevée réduit les marges de manœuvre à mesure que les charges d'intérêt augmentent. D'autre part, le redressement ne peut être une réduction uniforme des dépenses : les investissements dans la formation, la recherche, les infrastructures, la santé et l'industrie peuvent contribuer à la croissance future, à condition d'être efficaces et évalués. Une politique d'économies mal ciblée affaiblit les services publics et accentue les difficultés sociales ; une hausse des dépenses sans financement crédible aggrave les déséquilibres. La véritable question est donc celle de la qualité des arbitrages — dépenses fiscales, dispositifs inefficaces, recettes, réorientation vers l'investissement productif, organisation des services publics — et elle mérite évaluation précise plutôt que slogans. La crise budgétaire est ainsi autant politique que financière : elle oblige à décider qui contribue, quelles priorités sont préservées, et comment éviter que les efforts ne pèsent disproportionnellement sur les plus fragiles.

LA SANCTION : QUAND LA CONFIANCE DEVIENT UN PRIX

C'est ici que la crise cesse d'être abstraite. Le marché obligataire est le lieu où la confiance se transforme en prix, et où l'illiquidité politique se lit en points de base. Le décrochage est historique. L'écart entre l'OAT française à dix ans et le Bund allemand, passé de moins de 100 points de base à environ 160 pb,

retrouve des niveaux inédits depuis la crise de la zone euro ; le rendement français frôle les 5 %, du jamais-vu depuis plus de deux décennies, et la France emprunte sur certaines échéances plus cher que l'Italie. Le déclencheur est identifiable : le spread était de 52 pb avant la dissolution, il bondit à 86 pb dès la fin juin 2024. Mais le facteur durable est l'incapacité à produire un budget et une trajectoire crédibles : adoption du budget 2026 avec quarante jours de retard via l'article 49.3, prime de risque électorale intégrée en vue de 2027, et porosité extrême entre crise sociale et crise de la dette — les violences du 17 octobre ont fait grimper le taux de neuf points de base en une seule journée.

Le coût est vertigineux. La charge d'intérêts passe de 60,4 milliards d'euros en 2026 à 79,2 milliards en 2027, et devrait atteindre 91,2 milliards en 2028. La France portant une dette négociable de 2 857,5 milliards avec une durée de vie moyenne de huit ans et demi, le refinancement progressif à des taux plus élevés diffuse son poison pendant des années : une crise de trois semaines peut laisser des intérêts à payer pendant huit ans. Chaque milliard versé aux créanciers est un milliard qui n'est pas investi dans l'école, la santé ou la transition écologique — et qui alimente donc, en retour, le mécontentement social. Il faut toutefois éviter la causalité mécanique : les taux dépendent aussi des taux internationaux, de l'inflation anticipée et de la situation des autres économies de la zone euro ; une partie de l'élargissement s'explique par des mécanismes techniques de ventes forcées, et le spread a donc surréagi aux seuls fondamentaux. Mais il ne reviendra pas à son niveau d'avant-crise tant que la prime de risque politique persistera. La France n'est pas attaquée pour ce qu'elle est, mais pour ce qu'elle pourrait devenir.

L'AMPLIFICATEUR : L'INSTABILITÉ ET LA VIOLENCE COMME RISQUES ÉCONOMIQUES

Le mécanisme est compréhensible et se répète à chaque échéance. Lorsque les investisseurs doutent de la capacité d'un gouvernement à adopter une trajectoire crédible, ils exigent une rémunération plus élevée ; cette hausse renchérit progressivement le coût du financement public, au rythme des nouvelles émissions et du renouvellement des emprunts. L'incertitude peut ensuite conduire des entreprises à reporter leurs investissements, des ménages à différer leurs dépenses, des investisseurs à réclamer une prime supplémentaire. Si ces comportements se généralisent, ils pèsent sur la croissance et les recettes publiques — et le cercle se referme. Il s'agit d'un risque, non d'une conséquence automatique : une stratégie budgétaire crédible, des accords politiques et une visibilité accrue peuvent inverser la dynamique. Le danger est donc moins une faillite inévitable qu'un affaiblissement progressif de la capacité d'action publique, si l'incertitude empêche durablement de hiérarchiser les priorités.

Suite en page 9

Suite de la page 8

Les violences du 17 octobre ajoutent à ce risque un coût immédiat et tangible : vitrines brisées, établissements pillés, interruptions d'activité, réparations, marchandises perdues, jours de fermeture, sécurisation — autant de charges qui frappent particulièrement les petites entreprises aux marges limitées. Mais il faut distinguer ces coûts directs de leurs conséquences macroéconomiques potentielles : une crise d'image peut affecter le tourisme, les violences peuvent détériorer la confiance des entrepreneurs, sans qu'on puisse en déduire automatiquement une baisse générale de l'investissement. L'enjeu véritable est celui de l'accumulation des risques : si les tensions se répètent, si les perspectives se dégradent et si les décisions publiques deviennent imprévisibles, la crise sociale renforcera les difficultés économiques, lesquelles nourriront à leur tour le mécontentement. Cette spirale n'est pourtant pas irréversible : elle peut être limitée par une réponse publique proportionnée, un soutien adapté aux entreprises touchées et des décisions suffisamment lisibles pour restaurer la confiance.

LE DEHORS : LA FIN DE L'INFLUENCE AUTOMATIQUE

Le bilan ne s'arrête pas aux frontières. Emmanuel Macron avait annoncé une relation renouvelée avec l'Afrique, fondée sur le respect de la souveraineté et le dépassement de la Francafrique — ambition qui répondait à une évolution profonde des sociétés africaines réclamant réciprocité et liberté de choisir leurs partenaires. Les faits sont clairs : les coups d'État au Mali en 2020 et 2021, au Burkina Faso en 2022 et au Niger en 2023 ont transformé les relations avec Paris ; les forces françaises ont quitté ces pays, la présence militaire au Sahel a fortement reculé, et d'autres partenaires, notamment russes, ont développé leur présence. Ces évolutions ne sont pas imputables exclusivement à Emmanuel Macron : elles s'expliquent aussi par les dynamiques politiques internes, les héritages coloniaux, les difficultés sécuritaires et les stratégies des autorités locales. Mais elles révèlent les limites d'une politique qui n'a pas réussi à préserver une relation solide avec plusieurs partenaires stratégiques. La France conserve des relations économiques, diplomatiques, culturelles et scientifiques importantes ; parler d'un effacement complet serait excessif. Cependant, l'influence historique ne constitue plus une garantie : elle doit être renouvelée par des partenariats concrets, une meilleure prise en compte des intérêts locaux et une coopération non réduite aux questions militaires. Le recul au Sahel est un revers stratégique majeur : une puissance ne conserve pas durablement son influence si ses partenaires contestent les conditions de la relation ou diversifient leurs alliances. Le même écart entre l'ambition et les moyens se retrouve sur la scène internationale. Emmanuel Macron a défendu l'autonomie stratégique européenne et l'idée que l'Europe devait disposer de moyens accrus pour assurer sa sécurité et défendre ses intérêts — ambition qui répond à une évolution réelle du système international : rivalité américano-chinoise, conflits régionaux, tensions énergétiques, affaiblissement du multilatéralisme. Mais l'autonomie



stratégique ne se décrète pas : elle exige des capacités industrielles et militaires, des ressources financières, une politique énergétique cohérente et une volonté commune des États européens. Les divergences entre partenaires, les dépendances technologiques et les contraintes budgétaires limitent la capacité de l'Union à agir pleinement. La France conserve des atouts importants — siège permanent au Conseil de sécurité, force de dissuasion, réseau diplomatique, capacités militaires — mais ces instruments ne garantissent pas, à eux seuls, la capacité d'imposer ses préférences. La France peut rester une puissance d'initiative, à condition d'adapter ses ambitions à ses moyens et à la volonté de ses partenaires.

LA QUESTION INSTITUTIONNELLE : RENDRE LE COMPROMIS POSSIBLE

La crise de gouvernabilité relance le débat institutionnel, et les alternatives dessinent une sortie possible. Un scrutin comportant une dose de proportionnelle améliorerait la représentation des sensibilités politiques, sans garantir automatiquement une majorité stable — il rendrait les négociations plus nécessaires, ce qui n'est pas un défaut mais une méthode. Un vote d'investiture obligatoire pour le Premier ministre clarifierait les conditions de formation du gouvernement et ancrerait sa légitimité dans l'Assemblée plutôt que dans la seule nomination. Un rééquilibrage des pouvoirs — transfert du pouvoir de dissolution, présidence du conseil des ministres, primauté du Premier ministre — sortirait le régime de son ambiguïté originelle entre présidentialisme et parlementarisme. À plus long terme, les propositions de Vie République défendent, selon leurs variantes, un régime parlementaire renforcé, une réduction de certains pouvoirs présidentiels et de nouvelles modalités de contrôle démocratique. Ces réformes doivent être évaluées à leurs effets concrets : stabilité gouvernementale, responsabilité politique, représentation, capacité à adopter les budgets. La fragmentation n'est pas nécessairement une impasse : elle peut conduire à une culture du compromis, à condition que les partis acceptent de négocier des priorités communes et de rendre compte des concessions consenties. Mais aucune réforme constitutionnelle ne remplacera cette volonté politique : les institutions peuvent faciliter le compromis, elles ne peuvent le fabriquer à la place des acteurs. Et la réforme est elle-même piégée par le régime qu'elle prétend corriger, puisque toute révision suppose un accord politique qui n'existe pas aujourd'hui.

LE TEST DU 5 NOVEMBRE : LE POUVOIR SOMMÉ DE CHOISIR

C'est dans ce contexte que s'inscrit le rendez-vous du 5 novembre, et il constitue le révélateur le plus net de l'impasse. La quasi-totalité des organisations syndicales — CFDT, CGT, FO, FSU, UNSA, rejointes par la CFTC et Solidaires — appellent à poursuivre le mouvement, avec un mot d'ordre central : le pouvoir d'achat. Le choix du mot « pacifiquement » n'est pas anodin : il vise à séparer explicitement la revendication sociale de la violence, à réaffirmer que la rue n'appartient pas aux casseurs, et à mettre le gouvernement face à ses responsabilités. Les syndicats disent, en substance : nous avons entendu la distinction entre manifestants et violents ; à vous, maintenant, d'entendre les revendications. Le contenu des doléances est révélateur : augmentation des salaires, des pensions, de toutes les aides sociales ; moyens accrus pour les services publics ; planification environnementale et industrielle ; justice fiscale. Cette liste n'est pas un catalogue hétéroclite : c'est le programme d'un contrat social rompu, celui qui liait le travail, la protection, les services publics et l'avenir. Sa largeur même signale que le mécontentement ne se réduit pas à une revendication catégorielle, mais qu'il exprime un sentiment de déclassement collectif. Or l'exécutif « redoute une nouvelle flambée de violences ». Cette crainte est légitime sur le plan de l'ordre public, mais elle est politiquement piègeuse. S'il se contente de préparer un dispositif sécuritaire, il valide exactement ce que l'analyse dénonce : le traitement d'une crise sociale comme un problème de sécurité. Il gagnera peut-être du temps, mais il alimentera la conviction que les revendications ne sont pas entendues. S'il choisit d'ouvrir des négociations, il se heurte à une difficulté qu'il a lui-même créée : il a passé neuf ans à contourner les corps intermédiaires, à légiférer par 49.3, à refuser le compromis ; il ne dispose donc ni des canaux de dialogue, ni de la crédibilité nécessaires pour négocier rapidement. Le gouvernement est pris dans un étau : trop de sécurité sans social nourrit la colère ; trop de concessions sans trajectoire budgétaire nourrit la défiance des marchés. C'est la définition même de l'impasse politique. Il faut être lucide sur un point : une nouvelle flambée de violences affaiblirait d'abord le mouvement social, pas le gouvernement. Elle permettrait à l'exécutif de déplacer le débat vers l'ordre public, de disqualifier les revendications en les associant aux désordres, et de justifier une réponse exclusivement répressive. Les syndicats le savent, d'où leur insistance sur le caractère pacifique de la mobilisation — mais ils ne contrôlent pas entièrement les franges les plus radicales. C'est ici que se joue la différence entre une crise qui se dénoue et une crise qui s'enkyste : si le 5 novembre se déroule pacifique-

ment et massivement, le gouvernement sera contraint de répondre sur le terrain social — ou d'assumer publiquement son refus ; s'il dérape, le pouvoir pourra se réfugier derrière la sécurité, et l'incompétence politique se transformera en surdité assumée.

LES ALTERNATIVES POLITIQUES : UN DÉBAT SUR LE MODÈLE DE SOCIÉTÉ

À l'approche de 2027, les forces politiques défendent des orientations distinctes. La gauche privilégie l'intervention publique, la redistribution, la planification écologique et la transformation des règles économiques ; les sociaux-démocrates insistent sur la protection sociale, les services publics et une fiscalité plus progressive ; les écologistes défendent une transformation des modes de production et de consommation liée à des réformes démocratiques. La droite libérale privilégie la maîtrise des dépenses, la compétitivité et la simplification administrative ; le Rassemblement national défend la xénophobie, un protectionnisme ciblé et une réorientation de certaines politiques ; le centre cherche à préserver compétitivité et attractivité tout en répondant aux critiques sociales.

Ces propositions ne doivent pas être confondues : elles reposent sur des diagnostics et des arbitrages différents quant au rôle de l'État, à la fiscalité, à la redistribution et à l'Europe. Mais elles doivent répondre aux mêmes questions de fond : comment financer ? Quels effets sur l'emploi, l'investissement, les recettes ? Comment protéger les services essentiels sans compromettre la soutenabilité ? Quels compromis pour obtenir une majorité ? La crédibilité d'un projet ne se mesure pas à sa capacité de dénoncer les échecs du pouvoir en place, mais à sa cohérence financière, à la précision de ses objectifs et à sa capacité d'anticiper les conséquences de ses décisions. C'est à cette condition que le débat présidentiel dépassera l'affrontement des colères et des promesses.

LA SORTIE : RECONSTRUIRE UN CONTRAT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET DÉMOCRATIQUE

La sortie exige une démarche cohérente, articulant cinq priorités. Établir une trajectoire budgétaire crédible, distinguant les dépenses inefficaces des investissements nécessaires à la croissance future, compatible avec le maintien de services publics de qualité et la protection des plus vulnérables. Restaurer la confiance sociale en traitant le pouvoir d'achat, l'école, l'accès aux soins et l'emploi par des mesures concrètes, évaluable et financées. Retrouver une capacité de gouvernement dans un Parlement fragmenté, par des accords sur des

priorités précises, plus stables qu'une succession de confrontations sans issue. Réaffirmer une politique internationale réaliste, fondée sur des partenariats réciproques, des moyens adaptés et des objectifs mesurables. Associer protection des citoyens, justice et prévention dans la réponse aux violences, car l'autorité républicaine ne se mesure pas uniquement à sa capacité de rétablir l'ordre, mais aussi à celle de réduire les conditions qui rendent les crises répétitives. Ces orientations ne garantissent pas une sortie immédiate : elles permettent d'éviter que la France ne traite séparément des problèmes qui se renforcent mutuellement.

AU-DELÀ DE MACRON, LA CRISE D'UN MODÈLE

À l'approche de 2027, le macronisme apparaît confronté à une crise d'héritage. En France, il doit répondre à la défiance sociale, à l'endettement et à la fragmentation parlementaire ; en Afrique, au recul de l'influence au Sahel ; à l'international, à l'écart entre l'ambition d'autonomie stratégique et les moyens disponibles. Ces constats ne signifient pas que toutes les politiques conduites depuis 2017 ont échoué : ils montrent que la modernisation économique, la communication présidentielle et les initiatives diplomatiques n'ont pas suffi à construire un consensus durable autour d'un projet collectif. Le problème est désormais celui de la transmission politique. Qui peut défendre l'héritage macronien sans ignorer ses limites ? Qui peut le rejeter sans proposer une stratégie économique, sociale et internationale crédible ? Et comment une nouvelle majorité pourrait-elle gouverner durablement dans un paysage fragmenté ? La France ne sortira pas de cette crise en opposant systématiquement sécurité et justice sociale, discipline budgétaire et investissement, compétitivité et protection, souveraineté nationale et coopération européenne. Elle devra reconstruire un compromis qui reconnaisse les contraintes financières sans réduire la politique à la comptabilité, qui protège les citoyens sans décourager l'activité, qui affirme les ambitions internationales sans les dissocier des moyens. Le véritable enjeu de 2027 ne sera donc pas seulement de prolonger ou de tourner la page du macronisme. Il sera de déterminer quel contrat collectif peut redonner aux Français confiance dans leur avenir, aux institutions leur capacité de décision et à la France une influence à la mesure de ses ambitions. Car une crise devient durable lorsque le pouvoir ne parvient plus à convaincre que ses décisions ouvrent un avenir meilleur — et elle commence à se dénouer lorsque les citoyens peuvent de nouveau relier les efforts qu'on leur demande aux résultats qu'ils sont en droit d'attendre. C'est en ce sens que l'on peut parler d'une incompétence politique : non l'absence de décisions, mais l'incapacité à les inscrire dans un consentement durable. Le paradoxe final est celui d'un président qui a agi, mais dont l'action a produit plus de fragmentation, d'instabilité et de défiance qu'elle n'a résolu de problèmes — laissant un pays qui doute de ses institutions, de sa classe politique et, plus profondément, de sa capacité collective à décider de son avenir. Le 5 novembre ne fera pas naître la capacité qui manque à ce pouvoir : il la révélera. Et c'est en cela que le rendez-vous n'est pas seulement social : il est le premier acte public du jugement politique de 2027.

L'ALGERIE AUJOURD'HUI

PROJET ALGÉRO-ITALIEN MEDLINK :

L'Italie enclenche la phase de concertation

Le projet d'interconnexion électrique entre l'Algérie et l'Italie, MedLink, vient d'entrer dans une nouvelle étape de sa maturation sur la rive nord de la Méditerranée, avec le lancement de la consultation publique destinée à examiner les différentes hypothèses d'implantation des infrastructures terrestres nécessaires à sa réalisation.



Selon la presse italienne qui a rapporté l'information, la procédure concerne plusieurs communes de la province de La Spezia, en Ligurie, où doit aboutir la liaison électrique sous-marine. Cette consultation, engagée le 16 octobre dernier, constitue une étape formelle du processus d'autorisation conduit auprès du ministère italien de l'Environnement et de la Sécurité énergétique. Selon les explications fournies, elle intervient après plusieurs échanges préparatoires entre le promoteur du projet, Zhero, les autorités locales et différents acteurs institutionnels et environnementaux. Les habitants des communes concernées sont désormais invités à prendre connaissance des options étudiées et à échanger avec les équipes techniques sur le futur tracé. Cette

phase de concertation prévoit, selon les mêmes sources, plusieurs rencontres publiques jusqu'au 23 octobre dans les communes de Santo Stefano di Magra, Arcola, La Spezia, Ameglia, Vezzano Ligure et Sarzana. L'enjeu porte notamment sur le choix du point d'arrivée du câble et sur l'emplacement de la station de conversion électrique. Deux secteurs sont actuellement examinés pour la pose de la liaison, tandis que plusieurs sites industriels sont étudiés pour accueillir les équipements terrestres. Le raccordement au réseau italien est envisagé à proximité d'une infrastructure de Terna, le gestionnaire du réseau national de transport d'électricité.

UNE LIAISON DE 900 KM

Derrière cette procédure locale se trouve un projet énergétique de dimension régionale puisque MedLink prévoit la réalisation d'une liaison sous-marine à courant continu haute tension (HVDC) d'environ 900 kilomètres entre l'Algérie et l'Italie. Une liaison qui doit permettre d'acheminer vers l'Europe une partie de l'électricité produite à partir de sources renouvelables en Algérie. Le projet porté par Zhero repose, notamment, sur le développement de capacités solaires et éoliennes dans le Sud algérien. Selon les données communiquées autour du projet, plusieurs gigawatts de production renouvelable doivent ainsi être mobilisés pour alimenter l'interconnexion dont la capacité envisa-

gée atteint 2 000 MW. La technologie HVDC est particulièrement adaptée aux longues liaisons sous-marines, en limitant les pertes lors du transport sur de grandes distances. L'intérêt du projet dépasse, cependant, le seul échange d'électricité. Pour l'Italie, MedLink s'inscrit dans la volonté de renforcer la sécurité énergétique, d'accroître la part des renouvelables dans son mix électrique et de consolider son rôle de plateforme énergétique entre l'Afrique du Nord et le reste de l'Europe.

L'ALGÉRIE AU CŒUR DE LA TRANSITION EUROPÉENNE

Pour Alger, l'interconnexion ouvre surtout une nouvelle voie de valorisation du potentiel solaire considérable du Sahara. Elle accompagne les efforts engagés pour augmenter les capacités nationales de production renouvelable et diversifier les débouchés énergétiques du pays. L'Union européenne accorde, elle aussi, une importance croissante à MedLink puisque le projet a été retenu parmi les initiatives européennes destinées à renforcer les interconnexions énergétiques avec l'Afrique du Nord et bénéficie d'un soutien dans le cadre de la stratégie Global Gateway. Bruxelles considère cette infrastructure comme un levier possible de décarbonation, de développement des énergies renouvelables et de renforcement de la résilience des réseaux électriques des deux rives.

LE JOUR D'ALGERIE

L'ANGEM MARKET SERA LANCÉE D'ICI FIN 2026 :

Une nouvelle vitrine pour les produits algériens

L'Agence nationale de gestion du microcrédit (Angem) prévoit de lancer sa plateforme de commerce électronique Angem Market avant la fin de l'année 2026. Ce nouvel outil vise à permettre aux bénéficiaires du dispositif de vendre directement leurs produits aux consommateurs, tout en renforçant les débouchés commerciaux des petites activités productives. La plateforme Angem Market, actuellement en cours d'enrichissement, devrait être opérationnelle d'ici à la fin de l'année 2026. L'annonce a été faite hier par la directrice générale de l'agence, Souad Bendjemil, lors de son passage à la Radio nationale. Cette initiative ambitionne de prolonger les opportunités offertes par les salons locaux et nationaux en proposant aux bénéficiaires un canal de commercialisation accessible et durable. Grâce à cette plateforme, les artisans, producteurs et autres porteurs de microprojets pourront présenter leurs produits à un public plus large et établir un lien commercial direct avec les consommateurs. Au-delà de la digitalisation, le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de promotion de la production nationale, de création d'emplois et d'accompagnement de l'entrepreneuriat de proximité. En matière de soutien financier, l'Angem propose deux principales formules destinées à répondre aux besoins des porteurs de projets. La première concerne l'acquisition de matières premières, avec des montants compris entre 100 000 et 250 000 dinars dans les régions du Sud. La seconde permet de financer la création d'activités à hauteur d'un million de dinars, notamment pour l'achat d'équipements, de machines et d'outils professionnels. Le dispositif est ouvert aux citoyens algériens majeurs, sans limite d'âge, à condition de maîtriser le métier correspondant à l'activité envisagée. Les candidats peuvent être orientés vers les Chambres

de l'artisanat ou les structures agricoles, afin de faire reconnaître leurs compétences et d'obtenir une qualification attestant de leur savoir-faire. L'accompagnement proposé par l'Agence ne se limite toutefois pas à l'octroi de financements. Présente, selon sa directrice générale, dans les 69 wilayas et à travers les communes et les daïras, l'Angem mise sur des actions de proximité pour identifier les porteurs d'idées et les orienter vers des projets adaptés aux ressources et aux potentialités économiques de leurs territoires. Des formations en éducation financière et en gestion de microentreprise sont également proposées aux bénéficiaires. Elles visent notamment à améliorer la gestion des ressources et à instaurer une distinction claire entre les dépenses personnelles et celles liées à l'activité professionnelle. Un suivi et une évaluation sont ensuite assurés afin de favoriser la pérennité des projets financés. Le bilan présenté par Souad Bendjemil fait état de 22 000 projets financés en 2025, ayant contribué à la création d'environ 23 000 postes d'emploi, selon les chiffres communiqués par la responsable. Ces résultats illustrent, selon elle, le rôle de l'Angem dans la dynamisation de l'économie locale et la création d'opportunités professionnelles. L'Agence entend notamment renforcer son soutien aux femmes, aux jeunes et aux populations rurales, en facilitant l'accès au financement et à l'accompagnement entrepreneurial. L'agriculture, les services et l'artisanat figurent parmi les secteurs qui enregistrent le plus de demandes. Une attention particulière est accordée à la transmission des métiers artisanaux aux nouvelles générations, avec une volonté de concilier les savoir-faire traditionnels et les outils modernes. Le recours au commerce électronique, l'amélioration du conditionnement et la professionnalisation de la présentation des produits constituent ainsi

des axes prioritaires pour accroître la compétitivité des microentreprises.

DE LA PRODUCTION LOCALE AUX MARCHÉS INTERNATIONAUX

Pour consolider cet écosystème, l'Angem a noué des partenariats avec plusieurs institutions, notamment la Chambre nationale de l'artisanat, Algérie Poste, Algérie Télécom et des universités. Des bureaux implantés au sein d'établissements universitaires doivent également faciliter l'accès des étudiants aux dispositifs d'accompagnement et encourager l'émergence de nouveaux projets entrepreneuriaux. L'ouverture à l'international figure aussi parmi les objectifs de l'Agence. Sa participation à des salons et manifestations économiques à Milan, en Mauritanie et dans d'autres pays africains, lui permet de tester le potentiel commercial des produits algériens à l'étranger. A ce titre, la directrice générale a notamment évoqué la participation de 15 exposants à une manifestation en Allemagne, où l'ensemble des produits présentés aurait été vendu. Les vêtements traditionnels revisités, les savons artisanaux, les confitures naturelles, les huiles et les gâteaux traditionnels, comptent parmi les produits ayant suscité l'intérêt des acheteurs. Pour transformer ces premières expériences en débouchés durables, l'Agence entend encourager l'amélioration de la qualité, du design, de la normalisation et des capacités de production des bénéficiaires. La montée en compétences constitue un autre levier de cette stratégie. Selon Souad Bendjemil, les cadres de l'Angem bénéficient de certifications et de formations associées à la Banque mondiale, notamment dans le domaine du commerce électronique, ainsi qu'à l'Organisation internationale du travail (OIT), dans les domaines de l'entrepreneuriat et de la gestion d'entreprise.

L'EXPRESS
UN PARTENARIAT
FONDÉ SUR LA
CONFIANCE

Poutine encense l'Algérie

Le président russe, Vladimir Poutine, a salué la solidité des relations entre Alger et Moscou, qualifiant l'Algérie d'« amie proche » et d'« alliée » de son pays.

Il a également souligné la fiabilité de leur coopération économique et le respect mutuel des engagements, à quelques jours du troisième Sommet Russie-Afrique, prévu les 28 et 29 octobre à Moscou.

Le président russe a qualifié l'Algérie d'« amie proche » et d'« alliée » de son pays, saluant la solidité des relations entre Alger et Moscou ainsi que la fiabilité de leur coopération économique. Ces déclarations interviennent à quelques jours du troisième Sommet Russie-Afrique, prévu les 28 et 29 octobre à Moscou. Le président russe, Vladimir Poutine, a salué la solidité des relations entre l'Algérie et la Russie, mettant en avant la proximité entre les deux pays et la fiabilité de leur coopération économique.

« L'Algérie est l'un de nos amis et alliés les plus proches. Nous entretenons d'excellentes relations avec elle », a déclaré Vladimir Poutine, le 15 octobre à Moscou, lors d'une rencontre avec les participants au XXI^e forum-congrès de l'organisation publique panrusse « Russie des affaires » (Delovaya Rossia).

Le président russe a également insisté sur le respect des engagements entre les deux partenaires.

« Dans le cadre de notre coopération économique, en tant que partenaires, nous ne nous sommes jamais déçus mutuellement. Ce sont des partenaires très responsables », a-t-il affirmé.

Vladimir Poutine a par ailleurs précisé que les échanges économiques entre les deux pays ne se limitaient pas aux produits alimentaires, soulignant ainsi la diversité des domaines de coopération entre Alger et Moscou. Ces déclarations mettent en avant la confiance que le président russe affirme accorder au partenariat avec l'Algérie.

En insistant sur la responsabilité des deux parties dans le respect de leurs engagements, il souligne la continuité des relations bilatérales et leur dimension économique. Ces propos interviennent à quelques jours du troisième Sommet Russie-Afrique, prévu les 28 et 29 octobre 2026 à Moscou, en parallèle du Forum économique et humanitaire Russie-Afrique.

Cette rencontre doit permettre aux participants d'examiner l'état des relations entre la Russie et les pays africains et d'explorer de nouvelles perspectives de coopération.

Dans ce contexte, les déclarations de Vladimir Poutine soulignent la place accordée à l'Algérie dans les relations de Moscou avec ses partenaires, ainsi que l'importance du dialogue bilatéral dans le développement des échanges économiques.

AGRESSION SIONISTE À GAZA

Un couple et un enfant tombent en martyrs après des bombardements israéliens

Un couple et un enfant palestiniens ont été tués et plusieurs autres personnes blessées mardi à l'aube lors de tirs et de bombardements des forces d'occupation israéliennes dans différentes zones de la bande de Gaza.

Selon des sources médicales, un Palestinien et son épouse ont été tués et plusieurs autres personnes blessées dans un bombardement israélien visant un appartement résidentiel dans l'ouest de la ville de Gaza. Les mêmes sources ont indiqué qu'un enfant avait été tué par des tirs des forces d'occupation dans le secteur de Qizan Abu Rashwan, au sud de Khan Younès. Plusieurs Palestiniens ont également été blessés par balles dans différents secteurs de la ville et dans la zone d'al-Mawasi. L'artillerie israélienne a par ailleurs bombardé des secteurs au sud de Khan Younès.

AU MOINS 2.000 ENFANTS PALESTINIENS EMPRISONNÉS DEPUIS 2023

Au moins 2.000 enfants palestiniens ont été emprisonnés ces trois dernières années dans les geôles de l'occupation sioniste, dont une grande partie n'a pas eu droit à un procès, et beaucoup ont été placés à l'isolement dans des conditions indignes, alertent deux rapports publiés dernièrement par des organisations de défense des droits des prisonniers palestiniens.

Ces deux rapports, parus la semaine dernière, pointent la brutalité du système carcéral sioniste à l'égard des enfants palestiniens, en particulier depuis octobre 2023 et le début de l'agression génocidaire perpétrée par l'occupation sioniste à Gaza.

Le premier, publié par la Société des prisonniers palestiniens, affirme que l'occupation sioniste a emprisonné au moins 2.000 enfants palestiniens au cours des trois années écoulées.

Le second, issu d'une demande d'accès à l'informa-



tion déposée par l'association Parents contre la détention des enfants, dévoile une pratique préoccupante de mise à l'isolement des enfants incarcérés.

Alors que 350 enfants se trouvent encore actuellement dans les geôles sionistes, le directeur exécutif du Centre palestinien pour les droits de l'enfant Khaled Quzmar mettait en garde contre la détérioration des conditions de vie des enfants palestiniens détenus dans les prisons de l'entité sioniste, pointant de nombreux rapports faisant état de cas de torture, de privation de nourriture et de négligence médicale, et rappelant que les organisations de défense des droits de l'homme rencontrent des difficultés pour accéder aux prisons et évaluer la situation sur place.

De même qu'une grande partie des enfants emprisonnés le sont au titre de la détention administrative, soit sans charge ni procès, ce que la Société des prisonniers palestiniens dénonce comme "une violation et un crime supplémentaires qui plongent les enfants dans l'incertitude et les privent de stabilité familiale et scolaire".

En outre, l'organisation dénonce dans son rapport les pratiques sionistes qui vont de "l'intimidation et l'arrestation" à "la torture, la privation de nourriture et le refus de soins médicaux".

Le Comité des droits de l'enfant des Nations unies interdit de placer des enfants en isolement cellulaire, stipulant que "toute séparation de l'enfant des autres doit être de la durée la plus courte possible et ne doit être utilisée qu'en dernier recours pour la protection de l'enfant ou d'autrui".

Pourtant, l'entité sioniste n'établit aucune distinction entre les adultes et les mineurs concernant les mesures disci-

plinaires, et notamment l'isolement.

De nombreux enfants palestiniens ont été placés en isolement cellulaire au moins une fois.

La majorité des mineurs placés à l'isolement n'avaient pas été condamnés, souligne l'association Parents contre la détention des enfants.

La Société des prisonniers palestiniens appelle à une "véritable action internationale" pour garantir la libération des enfants détenus arbitrairement, faire en sorte que des enquêtes soient menées et mettre fin à la torture, à la privation de nourriture et au refus de soins dans les prisons sionistes.

Elle souligne également la nécessité d'aller au-delà de la simple documentation et de la condamnation pour adopter des mesures concrètes visant à mettre fin aux violations et à l'impunité, affirmant que "la protection des enfants palestiniens nécessite une intervention internationale ferme afin de garantir le respect de leurs droits, de leur vie et de leur dignité".

AMNESTY INTERNATIONAL DÉNONCE LES ATTAQUES DE COLONS SIONISTES

Amnesty International exhorte la communauté internationale à agir d'urgence face à l'escalade des violences des colons contre les Palestiniens en Cisjordanie.

Amnesty International a appelé à imposer des sanctions aux responsables sionistes impliqués dans des violations du droit international et à prendre des mesures urgentes pour mettre un terme à l'escalade des attaques des colons contre les Palestiniens en Cisjordanie

occupée, qui coïncide avec la saison de la récolte des olives.

Elle a également appelé à des sanctions ciblées contre les responsables sionistes faisant l'objet de « preuves crédibles » de leur implication dans de graves violations du droit international, et à un soutien aux efforts internationaux en matière de justice et de responsabilité.

« LE SYSTÈME SIONISTE TRANSFORME LA RÉCOLTE DES OLIVES EN UN CAUCHEMAR »

« Une fois de plus, le système d'apartheid (sioniste) transforme la récolte des olives en un véritable cauchemar pour les familles palestiniennes de Cisjordanie occupée. Les attaques menées par des colons (...) contre les agriculteurs, qui endommagent, détruisent et volent les récoltes, conjuguées aux restrictions militaires d'accès aux oliveraies, causent d'immenses souffrances et des pertes économiques considérables pour les Palestiniens », a dénoncé l'ONG dans un communiqué lundi.

Évoquant une série d'attaques perpétrées ce week-end par des colons sionistes contre des Palestiniens de Khirbet Abu Falah et de Taybeh, dans la région de Ramallah, qui ont également visé un photojournaliste du Washington Post et une délégation de diplomates européens,

Amnesty International a souligné que cette énième agression « révèle une réalité d'agression implacable contre les Palestiniens ».

APPEL À LA SUSPENSION DES COOPÉRATIONS

Amnesty International tire la sonnette d'alarme depuis

longtemps face à l'augmentation exponentielle des violences perpétrées par les colons sionistes contre les citoyens palestiniens, qui cherchent, par des moyens inspirant la terreur, à procéder à un nettoyage ethnique des habitants en Cisjordanie occupée. « Cette recrudescence de la violence est alimentée par l'incapacité persistante de la communauté internationale à prendre des mesures concrètes contre le système même qui permet la perpétuation de l'oppression des Palestiniens », a déploré l'ONG.

« Ces attaques doivent susciter une réponse ferme de la part des Etats qui affirment s'opposer à l'annexion par (l'entité sioniste) des territoires palestiniens, à l'expansion continue de ses colonies et aux violences perpétrées par les colons » sionistes, a-t-elle ajouté. Dans ce contexte, Amnesty International a appelé les Etats à suspendre toutes les formes de commerce, d'investissement et de coopération qui contribuent à la poursuite de l'occupation illégale de l'entité sioniste, et à prendre des mesures concrètes pour éviter toute complicité dans les violations et les crimes commis contre les Palestiniens.

LES FORCES D'OCCUPATION ARRÊTENT DEUX JEUNES À SILWAD LORS D'AFFRONTEMENTS ET DES COLONS MÈNENT UNE INCURSION À AL-MAZRA'A AL-SHARQIYA

Les forces d'occupation israéliennes ont arrêté mardi deux jeunes Palestiniens dans la localité de Silwad, au nord-est de Ramallah.

Selon des sources locales citées par WAFA, les forces d'occupation et des colons ont fait irruption dans la localité. Les forces israéliennes ont arrêté deux jeunes hommes dont l'identité n'a pas encore été établie, alors que des affrontements éclataient sur place.

Les mêmes sources ont ajouté que plusieurs colons s'étaient rassemblés à l'entrée d'Al-Mazra'a al-Sharqiya, sous la protection des forces d'occupation, et avaient mené des actions de provocation aux abords des habitations palestiniennes.

Le mois dernier, les colons ont perpétré 647 attaques, selon les données rapportées. Le gouvernorat de Ramallah et Al-Bireh arrive en tête avec 506 attaques, devant ceux de Naplouse (342), d'Hébron (272), de Jénine (202), de Bethléem (187), de Tulkarem (152) et de Jérusalem (149).

FATIGUE CHRONIQUE

Ces 3 carences alimentaires peuvent en être la cause !

Une carence alimentaire est une situation dans laquelle le corps manque de certains nutriments. Et cela peut entraîner une fatigue importante, qui ne passe pas avec le repos.

FER, MAGNÉSIUM, VITAMINE D : LES CARENCES QUI EXPLIQUENT VOTRE FATIGUE

Fatigue, épuisement, maux de tête, absence de motivation, manque d'énergie... Il arrive parfois d'être confronté à une fatigue très importante qui, malgré le repos, ne disparaît pas. Et il est tout à fait possible que celle-ci soit liée à une carence ! Ainsi, une carence alimentaire peut être la cause de vos troubles. Notamment une carence en :

Fer : au début, une anémie par carence en fer est généralement bien tolérée par le corps et n'entraîne pas de symptômes particuliers. Peu à peu, une fatigue peut apparaître. Celle-ci peut être accompagnée d'essoufflement à l'effort, de maux de



tête, de vertiges, de faiblesse ou d'une pâleur. Certains aliments sont riches en fer comme la viande rouge, le boudin, le foie, la crustacés, les légumes secs, les aliments riches en vitamine B12 (viande, œuf, produits laitiers) et en vitamine B9 (choux de Bruxelles, brocolis, asperges...);

Magnésium : fatigue au réveil, paupière qui « clignote », troubles du sommeil... Une carence en magnésium entraîne de nombreux symptômes. « Une cure peut être envisagée lors d'épisodes ponctuels de fatigue, d'anxiété ou de stress légers. Mais il convient d'abord de vérifier que l'alimentation est suffisamment variée pour

assurer un bon apport en magnésium. Les céréales complètes, les oléagineux, les légumineuses et le tofu sont à privilégier » indiquent les Hôpitaux universitaires de Genève ;

Vitamine D : « une carence en vitamine D chez l'adulte s'installe sur le long terme. Les symptômes sont souvent diffus et ont rarement un lien évident avec la vitamine D. Il peut s'agir d'une fatigue générale, d'une humeur dépressive, d'un manque de tonus ou d'une faiblesse musculaire » indiquent les médecins de l'application Livi. La vitamine D est produite dans la peau suite à une exposition au soleil ou dans certains aliments.

COMMENT SAVOIR SI JE SOUFFRE D'UNE CARENCE ?

Les symptômes liés aux carences doivent être pris en compte dès leur apparition. Dans un premier temps, il est conseillé d'adopter une alimentation variée et équilibrée. Celle-ci doit vous apporter tous les vitamines et minéraux dont votre organisme a besoin pour fonctionner correctement. N'oubliez pas de vous exposer au soleil dès que possible, vingt minutes par jour, pour faire le plein de vitamine D. S'ils persistent, il est important de consulter un médecin généraliste. Ce dernier pourra réaliser certains examens et vous proposer un traitement adapté.

FENUGREC

Quels sont les atouts de cette plante pour la santé ?

Le fenugrec est une plante herbacée aussi connue sous le nom de trigonelle. Glycémie, cholestérol, règles douloureuses... Découvrez les nombreux bienfaits du fenugrec sur la santé.

QU'EST-CE QUE LE FENUGREC ?

Le fenugrec est une plante qui pousse sur le pourtour méditerranéen, en Europe du sud et dans l'ouest de l'Asie. Il se distingue par son goût de sucre cuit, semblable à celui du sirop d'érable.

Il est possible de consommer le fenugrec de différentes manières : la graine entière, en poudre ou sous forme de complément alimentaire ou d'huile (pour un usage externe).

UN ALIMENT QUI AIDE À CONTRÔLER LA GLYCÉMIE ET LE MAUVAIS CHOLESTÉROL

La consommation de fenugrec est un bon moyen, pour les personnes atteintes de diabète de type 2, de contrôler leur taux de sucre dans le sang (glycémie).

Une étude publiée en 2016 a montré que la consommation de fenugrec contribue à réduire significativement la glycémie à jeun

chez les personnes atteintes de diabète de type 2 ou de prédiabète. Un bienfait santé non négligeable quand on sait qu'un taux de sucre dans le sang mal contrôlé augmente le risque de complications chez les personnes diabétiques (perte de la vision, maladies cardiovasculaires, troubles rénaux, maladie parodontale, neuropathies...).

Le fenugrec a également un effet bénéfique sur le taux de cholestérol LDL (le « mauvais cholestérol »). Une revue d'études publiée en 2020 a révélé qu'une supplémentation en fenugrec permettait de réduire de façon importante le taux de cholestérol LDL et d'augmenter le taux de cholestérol HDL (le « bon cholestérol »). Ces effets étaient particulièrement visibles sur les personnes atteintes de diabète, qui ont deux fois plus de risque de développer des maladies cardiovasculaires par rapport aux personnes non diabétiques.

UN ANTALGIQUE EFFICACE CONTRE LES DOULEURS DE RÈGLES

Certains composés présents dans le fenugrec permettraient de réduire les crampes

menstruelles. Une étude publiée en 2014 s'est intéressée aux effets de la poudre de fenugrec sur 101 femmes. Celles qui avaient pris 900 mg de fenugrec durant les trois premiers jours de leurs règles ont déclaré avoir ressenti moins de douleurs menstruelles par rapport à celles qui avaient pris un placebo.

Les auteurs de cette étude ont également rapporté que le fenugrec avait un effet bénéfique sur d'autres symptômes associés aux règles tels que la fatigue, les nausées, les vomissements ou encore les maux de tête.

UN ALLIÉ POUR LES MAMANS QUI ALLAIENT

Le fenugrec booste la production de lait maternel. Il est utilisé traditionnellement en Afrique du nord, en Asie et dans le sud de l'Europe pour augmenter la lactation des femmes allaitantes. Mais attention, le fenugrec peut aussi provoquer des effets indésirables potentiellement dangereux chez les femmes qui allaitent. Demandez conseil à votre médecin avant de prendre du fenugrec pour augmenter votre production de lait maternel.

COURGES ET TENEUR EN GLUCIDES Décryptage de ces "légumes" qui envahissent nos assiettes en automne

Elles semblent parfois compliquées à préparer. Pourtant, avec de l'entraînement, les courges se cuisinent facilement et rapidement. Et tant mieux, car elles ont de nombreux bienfaits à nous apporter.

COURGES : UN INDEX GLYCÉMIQUE BAS

Avec l'automne, les courges marquent leur grand retour ! Et tant mieux, car en plus d'être délicieuses, elles possèdent de nombreux bienfaits pour la santé. Elles ont, par exemple, un impact très faible sur la glycémie. « Les courges et potirons, malgré de bonnes teneurs en glucides, possèdent un index glycémique bas, et ont donc très peu d'impact sur l'augmentation de la glycémie après ingestion » explique Louise Finel, diététicienne et sophrologue. « Des extraits de citrouille et courges pourraient même contribuer à diminuer la glycémie (effet hypoglycémiant). C'est le cas de la courge de Siam hypoglycémiant : ses polysaccharides augmenteraient les niveaux d'insuline et réduiraient le taux de glucose dans le sang » continue la spécialiste.

Ainsi, pour 100 g de butter-nut, il faut compter 5,4 g de glucides, 6,88 g de glucides pour 100 g de potimarron et 5,06 g de glucides pour 100 g de courge spaghetti.

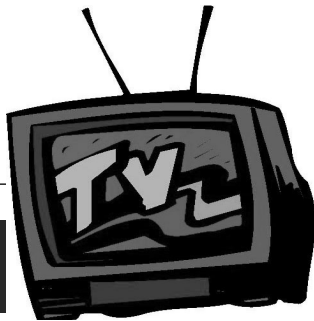
Ainsi, la consommation de courge aide votre pancréas à ne pas devoir produire une forte quantité d'insuline. Sans ce pic de glycémie, vous évitez les fluctuations d'énergie, qui conduisent souvent à des fringales. De plus, en règle générale, les aliments à index glycémique bas sont riches en fibres. Cela peut contribuer à une digestion plus saine et à la régulation du poids.

LES AUTRES AVANTAGES NUTRITIONNELS DES COURGES

Les courges sont riches en bêta-carotène et en vitamine A. « Cette dernière contribue au bon équilibre de la peau et des muqueuses, et participe au maintien d'une bonne vue » explique la diététicienne. Les bêta-carotènes favorisent le fonctionnement de certaines cellules du système immunitaire : c'est un antioxydant naturel.

Les courges protègent également vos yeux. En effet, ces légumes d'automne sont riches en lutéine et en zéaxanthine, deux composés antioxydants de la famille des caroténoïdes.

Enfin, consommées régulièrement, elles permettraient de protéger contre le cancer. Il existerait en effet un lien entre la consommation de légumes riches en caroténoïdes et la diminution du risque de cancer, notamment celui de la prostate, du sein et du côlon.



Selection du jour

TF1

20h10

Tracker

Avec Justin Hartley, Abby McEnany, Fiona Rene, Eric Graise, Brent Sexton, Floriana Lima, Freda Foh Shen, Jolie Jenkins, Johnny Rey Diaz, Morgan Taylor Campbell, Michael Dallamore, Ted Cole, Simon Leung

Lorsqu'un homme disparaît dans une petite ville isolée du désert de l'Arizona, Colter Shaw est chargé de le retrouver. Sur place, le pisteur découvre une relation secrète qui pourrait être liée à cette disparition. Alors qu'il tente de reconstituer les derniers jours du disparu, Colter se retrouve pris au coeur d'une lutte de pouvoir particulièrement dangereuse. Son enquête l'oblige également à affronter les dangers d'une nature sauvage et hostile.



5

20h05

Les docs de la «Grande librairie»

Réalisateur : Camille Dalbera

Victor Hugo, figure incontestée de la littérature française, est un nom qui résonne à travers les siècles. Que ce soit à travers ses romans, leurs innombrables adaptations ou les références omniprésentes à son oeuvre, il a laissé une empreinte indélébile dans l'histoire littéraire. Parmi les plus grands noms du XIXe siècle - Balzac, Zola, Flaubert, Maupassant, Musset, Hugo -, Hugo brille d'une lumière particulière, se distinguant par son influence intemporelle. Sa maîtrise des quatre grands genres littéraires - le roman, la poésie, le théâtre et l'argumentation - en fait une figure totale de la littérature.



6

20h10

La France a un incroyable talent

Pour la première fois de son histoire, «La France a un incroyable talent» s'associe à TikTok pour une soirée d'auditions exceptionnelle. Le temps d'une émission, les créateurs de contenu quittent leur feed pour monter sur la scène. Repérés sur TikTok pour leur créativité, leur univers et leur capacité à rassembler des communautés, ils viennent relever un tout nouveau défi : convaincre le jury en quelques minutes,

loin des écrans de smartphone. Mais une communauté de millions d'abonnés ne garantit pas une place dans la compétition. Comme tous les autres candidats, ils devront obtenir au moins trois «oui» pour poursuivre l'aventure et prouver qu'ils peuvent transformer leur succès numérique en véritable performance de scène.



france
2

20h10

Harceleurs



Avec Virginie Ledoyen, Honorat Bellet, Cyril Descours, Ninon Veys, Caroline Anglade, Constantin Vidal, Olivia Kuy, Christine Brucher, Grégory Lu, Yilin Yang, Léni Denis, Abdelmadjid Guemri, Ceryse Marlin, Alphonse Lafontaine, Arsen Cheruel

Camille est professeure dans un collège d'une ville pavillonnaire. Son fils, Mathias, est élève de 3e dans le même établissement. Un jour, des faits de harcèlement lui sont signalés mais, avant même qu'elle ait le temps d'en mesurer l'ampleur et d'agir, l'élève harcelé fait une tentative de suicide et tombe dans le coma. Les parents, les élèves et l'ensemble de la communauté scolaire sont sous le choc.

france
3

20h10

Secrets d'Histoire

Présenté par : Stéphane Bern

Réputée pour son appétit sexuel insatiable, Messaline usait de ses charmes pour assouvir une soif de pouvoir. Mais qu'a-t-elle bien pu faire pour endosser le titre sulfureux de «Putain de l'Empire» romain ? Mérite-t-elle cette réputation réductrice que l'Histoire tente de nous imposer depuis près de vingt siècles ? Comment le sexe est-il perçu et codifié dans une Rome en apparence puritaine où, derrière les voiles des palais, les fantasmes les plus extravagants se concrétisent ? Suivre Messaline, c'est entreprendre un voyage passionnant au coeur de l'Empire romain, le plus puissant de son époque. C'est aussi retrouver, pour le meilleur et pour le pire, Caligula, Néron, Agrippine et Narcisse.



W9

20h25

Enquêtes criminelles

Présenté par : Nathalie Renoux, Michel Mary

À 28 ans, Jessy Travaglini avait un nom et un physique de star hollywoodienne. Sublime et intelligente, la jeune mère de famille, épouse d'un entraîneur de rugby respecté dans la région de Carpentras, avait tout pour réussir sa vie. Rien ne pouvait laisser penser que cette chargée des ressources humaines se retrouve un jour dans le box d'une cour d'assises. Et pourtant, la belle est accusée d'un crime terrible : l'assassinat d'une autre mère de famille, Éloïse Bagnolini, 30 ans. La disparition d'Éloïse est signalée le 11 octobre 2013 par son mari, Alain Castet. Ce jour-là, sa compagne l'avertit par texto qu'exceptionnellement elle ne pourra pas récupérer leur enfant à l'école.

LE MAGHREB

Le Quotidien de l'Économie

Édité par la SARL
Maghreb Presse
Édition
au capital
De 5.200.000 DA
Compte bancaire :
00100625030030024926
BNA agence Kouba

Directeur de la Publication
Salah Lakoues

Direction de la Rédaction
Administration
BP 545,
Maison de la presse Safir Abdelkader
Kouba - Alger
Tél Adm : 023 70 94 94
Tél Réd : 023 70 94 61
Fax Pub : 023 70 94 58
Fax Réd : 023 70 94 09

Site internet :
www.lemaghreb.dz
e-mail :
maghrebjournal@yahoo.fr

Impression
SIA Alger
EPE - SPA Imprimerie "Centre"
Siège social : Zone Industrielle
El-Alia Bab-Ezzouar - Alger
Diffusion
Centre : MPE
Est : MPE

« Pour votre Publicité s'adresser à :
l'Entreprise Nationale de
communication, d'Édition et de
Publicité »
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur -
Alger.
Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77
E-mail : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

*Les manuscrits,
photographies ou tout
autre document et
illustrations adressés ou
remis à la rédaction ne
seront pas rendus et ne
peuvent faire l'objet
d'aucune réclamation.*

TURQUIE, QATAR, PAKISTAN ET INDONÉSIE

Un accord de coopération de défense attendu aujourd'hui

Un protocole d'accord visant à renforcer la coopération dans le domaine de l'industrie de la défense entre la Turquie, le Qatar, le Pakistan et l'Indonésie devrait être signé aujourd'hui au Qatar.

Selon les informations obtenues, cet accord, qui couvre la coopération dans l'industrie de la défense, les technologies de défense et le transfert de savoir-faire, ainsi que la formation et les activités de recherche et développement (R&D), vise à accroître les capacités de défense nationale de ces pays et à consolider leurs liens dans ce secteur. Compte tenu des relations actuelles entre les quatre pays dans le domaine de l'industrie de la défense, ce protocole d'accord présente non seulement un potentiel pour la création de nouveaux domaines de coopération, mais aussi pour le développement des projets en cours en fédérant les capacités industrielles des différentes nations. Sous la direction de la Présidence des Industries de Défense, l'industrie de défense turque entretient depuis de nombreuses années des relations profondément ancrées avec ces pays. La coopéra-

tion entre la Turquie et le Qatar dans le domaine de la défense s'oriente récemment vers des modèles d'investissement et de production conjoints. L'évaluation de cette expérience dans le cadre du protocole d'accord quadripartite est essentielle pour partager les capacités de production sur des projets pertinents et explorer les possibilités de coopération à l'égard de pays tiers. Il existe également des coopérations concrétisées sur différentes plateformes entre le Pakistan et la Turquie dans l'industrie de la défense. Ce bagage constitue une référence importante pour le nouveau cadre de coopération qui sera établi entre les quatre pays. Il existe un potentiel pour combiner l'expérience et les besoins actuels du Pakistan en matière de défense avec les capacités de la Turquie dans le développement de plateformes, de systèmes électroniques, de munitions et la production de sous-systèmes dans le cadre de divers projets. Le fait que le protocole d'accord englobe la R&D, la formation et le transfert de connaissances offre également des opportunités pour que la coopération ne se limite pas à la seule fourniture de produits, mais s'étende au partage de l'expertise technique et de l'ingénierie. Des mesures concrètes ont été prises récemment avec l'Indonésie dans le domaine de l'industrie de la défense,



notamment sur des sujets tels que la vente de l'avion de combat turc KAAN, le développement conjoint du char de classe moyenne KAPLAN MT et de véhicules de transport de troupes blindés, ainsi que la fourniture et la coproduction du missile antinavire ATMACA. L'évolution des relations à travers ces projets devrait, dans le cadre du nouveau protocole d'accord, s'étendre à d'autres domaines et préparer le terrain à l'évaluation des possibilités de développement technologique et de coproduction. Il est estimé que le protocole d'accord qui sera signé entre les quatre pays transformera les relations bilatérales existantes

en une coopération multilatérale. Dans ce contexte, le développement de projets de R&D conjoints conformément aux besoins et aux capacités des parties, la coproduction de composants spécifiques de produits de l'industrie de la défense, la réalisation de formations pour le personnel technique et le partage de l'expérience en ingénierie figurent parmi les domaines de coopération concrets. Il est également indiqué que l'adaptation des produits développés aux besoins des parties et leur valorisation sur les marchés internationaux pourraient offrir de nouvelles perspectives.

R.I.

Post scriptum

Par : B. Khemis

L'Algérie durcit le ton : la peine de mort pour les incendiaires et les ravisseurs d'enfants, une législation à la hauteur des menaces

Dans un contexte mondial marqué par la montée des menaces hybrides et l'instrumentalisation du monde numérique à des fins criminelles, l'Algérie franchit un cap majeur dans sa politique pénale. La loi portant code pénal, publiée dans le dernier numéro du Journal officiel, institue désormais l'application de la peine de mort à l'encontre des auteurs de crimes d'incendie volontaire et d'enlèvement d'enfants. Une décision forte, qui s'inscrit dans la continuité de l'expérience algérienne dans la lutte contre le terrorisme et la protection de sa sécurité nationale. Il s'agit de la loi 26-13 du 12 octobre 2026, modifiant et complétant l'ordonnance 66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal. Un texte qui ne laisse aucune place à l'ambiguïté. Concernant la protection de l'enfance, la loi est implacable. Elle prévoit l'application de la peine de mort contre "quiconque enlève un enfant par tout moyen que ce soit, le torture, l'agresse sexuellement et/ou le mutilé, nonobstant toute autre peine contraire prévue dans la législation en vigueur". Le législateur a voulu ainsi mettre fin à une recrudescence de crimes odieux qui ont choqué l'opinion publique ces dernières années. L'enfance, considérée comme une ligne rouge absolue, bénéficie désormais d'une protection pénale maximale. Le second volet, tout aussi ferme, concerne les incendies criminels. L'Algérie,

qui a payé un lourd tribut ces dernières années avec des feux de forêt dévastateurs, notamment à Tizi Ouzou, Jijel, Béjaïa, ayant causé des pertes humaines et écologiques considérables, a décidé de qualifier ces actes pour ce qu'ils sont : des atteintes à la sécurité nationale. La loi énonce qu'"est puni de la peine de mort, quiconque met volontairement le feu à des forêts, bois ou champs plantés ou non, arbres, ou sections de bois, ou à des bois disposés en tas ou en stères à l'intérieur des forêts". Mais le texte va beaucoup plus loin. La peine capitale est également appliquée contre "quiconque met volontairement le feu à des biens qu'ils soient publics ou privés, sur incitation ou au profit d'un Etat étranger ou une partie étrangère ou dans le cadre des infractions de trahison et d'intelligence avec un Etat étranger, ou dans le cadre d'un groupe criminel organisé, ou si ces actes visent la sécurité et l'ordre publics, l'unité nationale, la stabilité des institutions et leur fonctionnement normal, l'économie nationale ou causent des dégâts à l'environnement, à l'équilibre écologique, aux ressources forestières, végétales, animales ou agricoles". Le législateur algérien a ainsi établi un lien direct entre l'acte incendiaire et son dessein. Il ne s'agit plus seulement d'un délit écologique, mais d'un acte terroriste, d'une tentative de déstabilisation commanditée, financée ou encouragée de l'ex-

térieur par des personnes et des parties haineuses envers l'Algérie et son peuple, qui veulent semer le désordre. Car l'Algérie, forte de son expérience amère mais victorieuse dans la lutte contre le terrorisme durant les années 90, est consciente que les méthodes ont changé. Aujourd'hui, le champ de bataille s'est déplacé vers le monde virtuel. Les réseaux sociaux, les plateformes de messagerie, les jeux en ligne sont devenus des armes de recrutement, de radicalisation et de manipulation. C'est précisément ce que vise le dernier alinéa de la nouvelle loi, particulièrement novateur : "Est également concerné par cette sanction pénale quiconque incite à la commission des actes prévus dans le présent code pénal, les encourage, les finance, les organise ou participe à leur commission, préparation ou facilitation par quelque moyen que ce soit, y compris par les technologies de l'information et de la communication et les réseaux sociaux." L'instigateur derrière un écran à l'étranger est désormais puni avec la même sévérité que l'exécutant sur le terrain. Enfin, pour marquer la gravité de ces faits, le texte stipule que la personne condamnée pour l'un des faits liés aux incendies ou aux atteintes aux enfants ne bénéficie pas des circonstances atténuantes. Cette fermeté législative algérienne trouve un écho au niveau international. Ce lundi 19 octobre, le Conseil de sécurité

des Nations unies a adopté à l'unanimité une résolution visant à renforcer la protection des enfants dans les conflits armés face à l'utilisation croissante des technologies numériques par les groupes armés pour recruter, radicaliser et exploiter des mineurs. Porté par la Grèce, le texte reconnaît que les réseaux sociaux et les plateformes de jeux vidéo peuvent faciliter le recrutement d'enfants et leur exploitation. "Recruter au moyen d'un smartphone, c'est toujours recruter", a déclaré la représentante grecque. Selon l'ONU, 38 558 violations graves contre des enfants ont été recensées en 2025. Si la résolution onusienne n'impose pas de sanctions aux plateformes, elle confirme la justesse de l'analyse algérienne : la menace est désormais numérique. Face à cette menace, les services de sécurité algériens, à l'instar de l'Armée Nationale Populaire (ANP), restent pleinement mobilisés. Veillant jour et nuit à la protection du territoire, des forêts et surtout des enfants de l'Algérie, ils constituent le rempart contre ces nouvelles formes de criminalité qui tentent d'exploiter la naïveté des plus jeunes à travers un monde virtuel sans frontières. Avec cette loi 26-13, l'Algérie envoie un message clair : quiconque s'attaque à ses enfants et à sa terre sera traité avec la plus grande rigueur de la loi.

B. KH.